

NOUVELLES

CSN

Numéro 372

28 janvier
1994



Encore
un accident de travail fatal
Page 8



La CSN en tournée

Dans le mille!



8
Tout le monde le savait, et pourtant...



10
Ailleurs comme ici: autonomie et démocratie



12
Johnson prendra-t-il le bateau?



14
Un siège miraculeux



23
L'honorable

Numéro

372

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:

CSN distribution
1601, avenue de Lorimier
Montréal
H2K 4M5.
(514) 598-2233

Rédaction:

514-598-2159

Renseignements (numéro central de la CSN):

514-598-2121

Tout le monde le connaissait, pourtant, ce foutu défaut de structure. Pourquoi fallait-il attendre la mort d'un travailleur avant d'y remédier?

C'est la semaine du développement international, une occasion de se pencher sur l'action internationale de la CSN, où l'on s'aperçoit qu'autonomie et démocratie constituent les deux mots-clés qui guident les interventions de la centrale dans les pays du tiers-monde.

Le nouveau premier ministre Daniel Johnson a la chance de donner un sens concret à ses promesses concernant l'emploi: deux secteurs industriels où le Québec est traditionnellement bien implanté et où les emplois qui y sont reliés sont en danger.

Se pourrait-il que des journées de travail qui ont bien commencé se terminent autrement qu'en cauchemar? Le syndicat des chauffeurs de la STCUQ a trouvé la solution. Une solution généreuse qui, tout à la fois, améliore la santé de ses membres et permet le retour au travail des chauffeurs accidentés.

Dixit l'honorable et ineffable André Ouellet: «*M. Lucien Bouchard n'aura pas tout seul le monopole du démantèlement du Canada à la pièce comme il essaie de le faire...*»

Faut se fier sur lui.



Coordination

Jean-Pierre Paré

Rédaction

Michel Crête
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Maroussia Kishka
Marc Laforge
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Jacinthe Pilon
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Collaborations

Jacques Guay
Michel Tremblay
Clément Trudel
Pierre Vadeboncoeur

Conception graphique

Jean Gladu

Mise en page informatique

Jean Gladu
Sophie Marcoux
Jean-Pierre Paré

Photographes

Normand Caron
Alain Chagnon
Guy Turcot

Caricaturiste

Garnotte

Impression

Les travailleurs et travailleuses syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Les syndicats ont l'autorisation (et notre encouragement) de reproduire le contenu de **NOUVELLES CSN** dans leur journal.



Pour les services publics et l'emploi

Une campagne qui frappe dans le mille

Henri Jalbert

Tenue d'assemblées syndicales, sessions de formation, discussions dans les cafétérias, visite de départements d'établissements de services publics et d'usines: toutes les occasions sont prétexte aux échanges de vues et aux débats avec les membres de la CSN, tant du secteur public que du secteur privé.

L'exécutif de la CSN a en effet entrepris une tournée syndicale des régions du Québec dans le but de «souder le mouvement»

autour d'une campagne pour les services publics et l'emploi.

«On a frappé dans le mille», commente le président de la CSN,

Gérald Larose, en soulignant l'accueil chaleureux reçu un peu partout.

Comme celui de cette travailleuse d'une quarantaine d'années du Centre hospitalier de St-Eustache, venue lui serrer la main au sortir d'une rencontre à la cafétéria de l'établissement, et qui lui a glissé avec le sourire:

«Je vous encourage, monsieur Larose, continuez !»

Les membres de l'exécutif, accompagnés de représentants des fédérations affiliées à la CSN, se sont, dans un premier temps, rendus dans les Laurentides, dans Lanaudière et

dans la région de Sept-Îles. Au moment de mettre sous presse, ils étaient dans le Bas St-Laurent, en Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine et sur la Côte-Nord.

À la mi-février, cette première étape de la campagne (sessions de formation et tournée syndicale) aura pris fin. La première étape seulement — pas la campagne elle-même,

Le président aux commandes

Un groupe de travailleurs municipaux de Boisbriand avec, aux commandes du «loader», le président de la CSN. Du «gros ouvrage» en perspective!

souligne-t-on régulièrement — car celle-ci est à la fois une démarche syndicale et sociale, et aussi une entreprise de mobilisation à long terme.

«Nous devons non seulement discuter des problèmes de société que nous vivons, nous devons aussi participer à la recherche des solutions pour sauver l'ensemble de nos grands acquis sociaux et nous devons nous préparer à nous battre sur plusieurs fronts», déclare Gérald Larose, conscient de l'ampleur de cette campagne et des espoirs qu'elle suscite.

Vaincre certains préjugés

Le gouvernement est en train de sabrer, de couper, de tirer sur tout ce qui bouge. L'accessibilité aux services publics est compromise. Leur gratuité est remise en cause. On gère le Québec à la petite semaine, sans perspective pour le monde ordinaire, sans espoir pour les jeunes.

«Les services publics ne sont pas seulement des lieux de travail. Ils sont aussi des services qui sont essentiels pour l'ensemble de la population et profitables à toutes et à tous.» C'est ce que déclarait le président de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt, Claude Plamondon, à un groupe de travailleuses et de travailleurs réunis au CLSC de St-Gabriel-de-Brandon.

«Nous avons souvent des contacts syndicaux avec des travailleurs américains et ils n'en reviennent pas

de notre système de santé. Aux États-Unis, les services de santé coûtent une fortune en assurances privées, et c'est pour ça qu'il y a des millions de personnes — les plus démunies — qui n'ont pas accès aux soins.

«Il y a des préjugés envers les travailleuses et les travailleurs du secteur public qu'il va falloir vaincre. C'est du monde essentiel, dont on a besoin. Si seulement on connaissait l'importance du sourire de ce monde-là pour les bénéficiaires!»

Mais force est de reconnaître que le dénigrement des salariées de l'État, commencé par le gouvernement péquiste au début des années 80 — c'est à lui que l'on doit l'épithète des «gras durs» —, et repris par le gouvernement libéral à chaque ronde de négociation depuis huit ans, a laissé ses traces. Il n'y pas souvent matière à sourire, par les temps qui courent, devant des services qui sont remis en question et des conditions de travail qui se détériorent.

Ça nous appartient

Gérald Larose a insisté à plusieurs reprises sur un élément essentiel... que nous sommes parfois portés à oublier: «Comme payeurs de taxes, ce sont les citoyennes et les citoyens qui sont les véritables propriétaires des services publics, des services qu'ils se sont donnés à même leur argent. Ce ne sont pas les compagnies qui fournissent l'argent pour les services — elles sont plutôt les grands bénéficiaires d'un régime fiscal qui les favorise.

«Comme propriétaires de ces services, que nous soyons du secteur public ou du secteur privé, nous avons ensemble notre mot à dire non seulement sur leur survie, mais aussi sur l'orientation que l'on doit leur donner.»

Entre deux sandwiches

Le président avec des travailleurs municipaux de Boisbriand, discutant durant la pause-midi.



La parole aux membres

Un travailleur du centre hospitalier de Lanaudière, lors d'une rencontre syndicale au gymnase de l'établissement.

Pour des services plus accessibles

À Joliette, le président de la CSN, accompagné de Pierre Lamy, vice-président de la Fédération des affaires sociales, se retrouve avec un groupe de travailleuses et de travailleurs du Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ), qui interviennent auprès des jeunes en difficulté. Ici, un peu moins de discours. On est plutôt à l'écoute de celles et ceux qui donnent les services. À eux la parole.

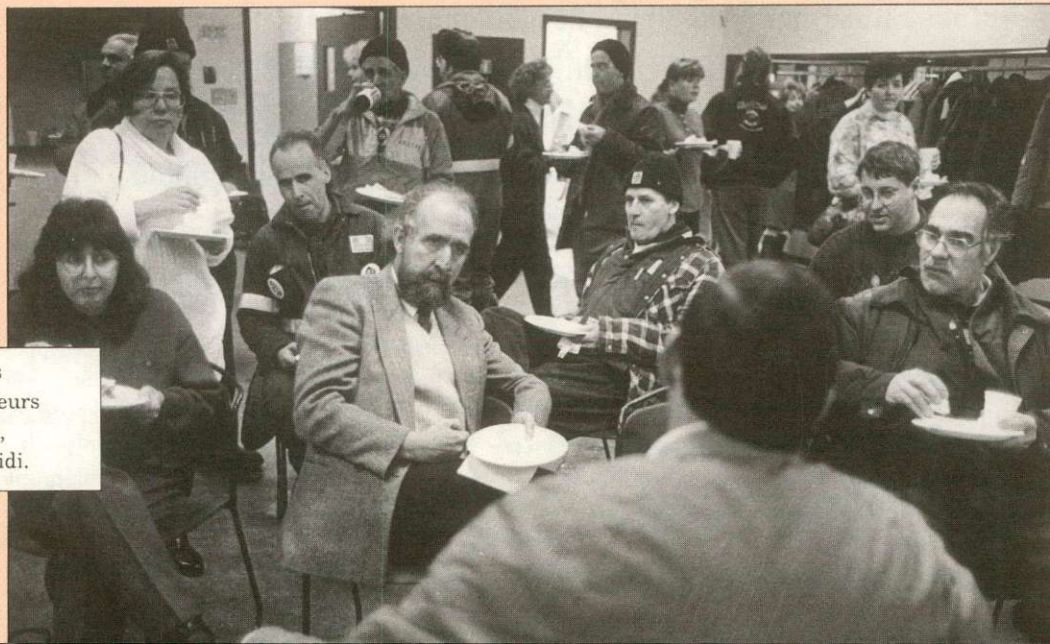
Lanaudière souffre de sous-financement par rapport aux autres régions. Or, les problèmes économiques et de pauvreté vécus par la population de Montréal forcent plusieurs familles démunies à déménager dans les régions environnantes, amenant avec elles leurs problèmes reliés à cette pauvreté. Mais les budgets de financement des services, eux, ne déménagent pas. Avec, comme résultat, des charges de travail énormes pour ceux qui donnent les services et des listes d'attente qui s'allongent pour ceux qui les requièrent.

Le travail dans les services sociaux est souvent méconnu. Il est souvent stressant, voire dangereux. À cet égard, qu'il suffise de

rappeler que les intervenants sur les problèmes de violence familiale, quand ils se présentent à un domicile, ne jouissent d'aucune protection, contrairement aux policiers qui, eux, peuvent faire valoir un mandat de perquisition.

Par contre, ce ne sont pas seulement les problèmes vécus au travail qu'ils mettent de l'avant dans la conversation, c'est aussi l'accessibilité des services. Un d'entre eux, qui se faisait un peu le porte-parole, l'exprimait bien: «On pense trop à l'équilibre budgétaire et pas assez aux bénéficiaires. Il faut absolument développer les services d'aide pour celles et ceux qui en ont besoin.»

Les charges de travail sont telles, dans les services sociaux, qu'il faut s'inscrire à une liste d'attente pour pouvoir rencontrer un intervenant social. «À moins que ça saigne, évidemment», comme le disait une intervenante de la région de Montréal qui chiffrait à 600 le nombre de personnes en attente dans les CPEJ de la région métropolitaine.



L'Hôtel-Dieu: un exemple

Le président de la CSN, à plusieurs reprises, a lancé un vibrant plaidoyer pour une campagne où tous et chacun doivent s'impliquer. À l'image de la bataille pour garder l'Hôtel-Dieu au centre-ville de Montréal.

«Dans l'immédiat, affirme-il, c'est la voie à privilégier. Rappelez-vous: on parlait de déménager cette institution du centre-ville de la métropole vers

l'est de Montréal. Au départ, ça n'avait pas l'air de déranger trop de monde. C'est le syndicat local qui a mené la bataille, avec l'aide de la CSN. Et on l'a gagnée. L'Hôtel-Dieu ne sera pas déménagé et les montants prévus pour le "déménagement" seront suffisants pour à la fois rénover l'Hôtel-Dieu et construire un nouvel hôpital mieux adapté aux besoins de l'est de Montréal.

«Pour arriver à ce résultat, nous avons eu à établir des contacts et à bâtir des alliances avec les médecins, avec la Ville de Montréal, avec la Chambre de commerce. Mais rappelons-nous qu'au départ de cette opération, il y a eu l'action syndicale. On a forcé le gouvernement à changer d'idée.»

Mettre fin au gaspillage

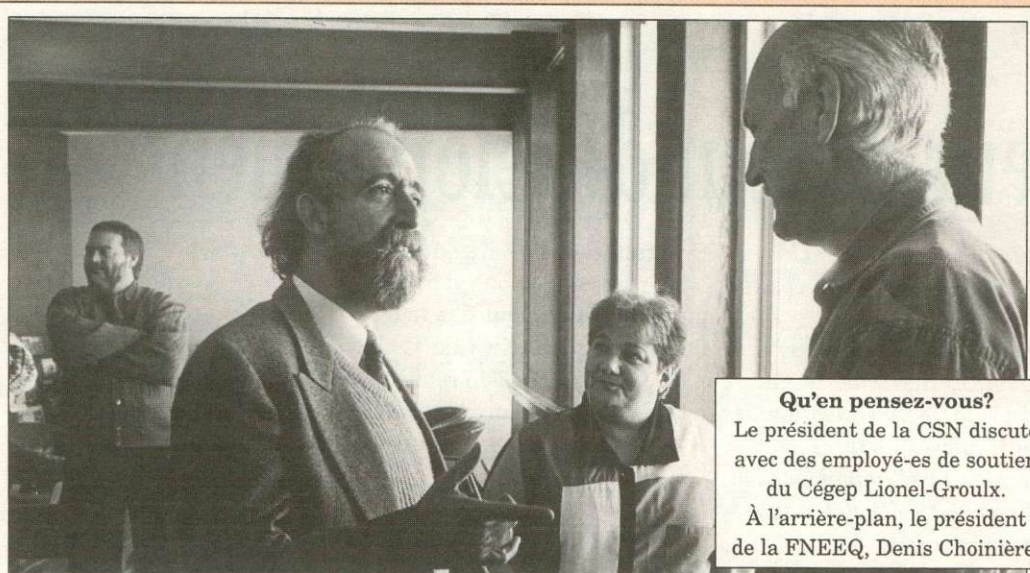
L'histoire de l'Hôtel-Dieu est un exemple assez frappant des choix politiques qui sont faits par le gouvernement. Mais il y en a d'autres qui le sont tout autant. Quand on décortique de près tout ce qui tourne autour du «commerce des médicaments», au Québec, nous sommes en droit de nous poser de sérieuses questions sur tout ce qui touche ce qu'on appelle la tarification. Voyons un exemple précis que Gerald Larose a mentionné à plusieurs reprises, chiffres à l'appui.

Le gouvernement libéral a décidé, l'an dernier, d'imposer un ticket modérateur de \$2, perçu par l'État, quand les personnes âgées achètent des médicaments. En toute logique, on devrait donc s'attendre à ce que le gouvernement récupère quelques montants. Insistons, d'ailleurs, sur l'expression «en toute logique». Mais ce n'est pas ce qui se produit.

En réalité, il y a eu une baisse d'environ 4% de la consommation des médicaments, mais le gouvernement a vu sa facture du coût global des médicaments augmenter de 16%. Pourquoi? Tout simplement parce que ce sont les compagnies qui fixent les prix et que, devant une «baisse appréhendée» de la consommation, ils les ont haussés.

Les vrais résultats nets de l'«opération ticket modérateur» sur les médicaments pour les personnes âgées, c'est que celles-ci ont payé de leur poche, que certaines d'entre elles se sont privées, que le gouvernement a dû dépenser davantage pour les médicaments, et que les seuls qui se sont enrichis, ce sont les compagnies pharmaceutiques... qui ont vu venir le coup.

Dans le fond, tarifier, c'est pénaliser doublement. Pénaliser les utilisateurs et pénaliser les citoyens payeurs de taxes.



Qu'en pensez-vous?

Le président de la CSN discute avec des employé-es de soutien du Cégep Lionel-Groulx. À l'arrière-plan, le président de la FNEEQ, Denis Choinière.

Penser à l'avenir des jeunes

Le lendemain, le président de la CSN rencontrait des employé-es de soutien du Cégep Lionel-Groulx, en compagnie de la vice-présidente Céline Lamontagne et du président de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec, Denis Choinière.

Ce dernier ramasse tout à coup une note administrative qui traîne sur une chaise et qui modifie, pour les étudiants, la procédure d'abandon de cours. Il faut savoir qu'avant l'année dernière, dans l'ensemble du réseau des cégeps, un étudiant avait le droit d'abandonner un cours à la mi-session, sans avoir d'échec à son dossier scolaire, ce qui peut subséquemment l'avantager dans ses choix de cours. Mais depuis l'an dernier, il n'a plus le droit d'abandonner à la mi-session (sous peine d'avoir un échec inscrit à son dossier); il doit maintenant se «désinscrire» avant le 19 septembre au soir ou avant le 14 février au soir, sinon tout retrait sera considéré comme un abandon, donc un échec.

Simple mesure administrative? Non!

Ce qui semble banal ne l'est pas nécessairement. En effet, c'est le 20 septembre et le 15 février que l'on vérifie le nombre

d'inscriptions par cours, à partir desquelles les budgets des collèges sont déterminés, y compris le nombre de professeurs requis.

Premier résultat net de l'opération: la FNEEQ estime que, l'an dernier, on a coupé dans l'ensemble du réseau, à cause de cette mesure, au moins 300 postes (équivalent temps complet) de professeurs.

Deuxième résultat, difficilement calculable: combien d'étudiants ont décidé de se «désinscrire» au lieu de persévérer? Le résultat net en est-il un de plus ou moins d'échecs ou de plus ou moins d'abandons? La réponse n'est pas automatique, car il s'agit d'un problème humain. «Mais cette façon d'agir ne vise-t-elle pas à régler de façon comptable aujourd'hui un problème qui pourrait resurgir, demain?», questionne Denis Choinière.

Il est bien évident qu'avec 300 postes équivalent temps complet de moins dans le réseau, on ne règle en rien les problèmes d'un encadrement pédagogique de plus en plus nécessaire si on veut améliorer le taux de réussite et contrer le décrochage.

Cocorico

Pour entrer à l'abattoir
Flamingo de Berthierville...
il faut se déguiser!
De gauche à droite:
Henri-Paul Goyer, salarié,
Carole Grenier, secrétaire du
Conseil central de Lanaudière,
Pierre Paquette, secrétaire
général de la CSN,
Richard Rocheleau, président
du syndicat,
et Claude Plamondon,
président de la FTPF.



L e s s e r v i c e s p u b l i c s

Le moteur de tout développement

« Sans les services publics, oubliez le développement économique, le développement régional: c'est impensable. C'est d'ailleurs le premier constat que font les comités de relance de l'emploi quand ils se mettent au travail, que ce soit à Montréal ou en région. »

Pour le secrétaire général de la CSN, Pierre Paquette, économiste, il est clair que le gouvernement montre un bien mauvais exemple aux employeurs du secteur privé par sa façon de gérer les services.

« En agissant de cette fa-

çon, particulièrement avec la loi 198 qui prévoit la possibilité de coupures draconiennes de postes dans les services publics, il risque de mettre fin à la conscientisation des entreprises privées sur la question de l'emploi, particulièrement celle des mises-à-pied massives. »

Il cite une étude de l'American Association for Management, réalisée auprès de 547 entreprises américaines qui ont effectué, au cours des dix dernières années, des licenciements massifs dépassant 15% de leurs effectifs initiaux. Or, les ré-

sultats démontrent que ces licenciements n'ont abouti à un rétablissement des marges opérationnelles de l'entreprise — donc à la réalisation de gains de productivité — que dans moins d'un cas sur deux.

« Comment prendre au sérieux un gouvernement qui parle de relance de l'emploi, mais qui en même temps veut retoucher unilatéralement la sécurité d'emploi et les conditions de travail, alors que, dans le futur, le développement de l'emploi est directement relié aux services publics? C'est là que se trouve la

place des jeunes. Si on diminue l'emploi dans les services publics, ou encore s'il y a une privatisation inconsidérée avec toute la dégradation des conditions de travail qui s'ensuit, la relance, ça ne marchera pas. Et l'emploi pour les jeunes non plus.

« Le secteur public demeure le moteur de tout projet de développement régional. Ce fut vrai dans les années 60, à l'époque de la Révolution tranquille quand le Québec s'est doté de services publics accessibles; ce l'est tout autant aujourd'hui. »

Un moment de répit

Pierre Paquette salue un travailleur de l'usine LFP de Berthierville, sous le regard du président du syndicat, Richard Parent.



La télévision en appui

Pour appuyer la campagne pour le maintien et l'amélioration des services publics, deux émissions de télévision seront diffusées plus d'une soixantaine de fois chacune au cours des prochaines semaines, à la grandeur du territoire québécois, sur le réseau Vidéotron ainsi qu'à plusieurs télévisions communautaires. La première émission sera diffusée dans la région de Montréal, sur la Rive-Sud et sur la Rive-Nord, à compter du dimanche 30 janvier. Elle sera présentée à compter du dimanche 6 février ailleurs au Québec. Même chose pour la seconde émission.

Ces émissions d'une demi-heure, intitulées *Vies de travail*, sont produites par l'animateur Jean Carette et traitent de sujets touchant l'ensemble des problèmes que doivent affronter les travailleuses et les travailleurs. Michel Rioux, du Service de l'information de la CSN, y tient une chronique régulière. Près de 60 émissions ont

été diffusées jusqu'à maintenant.

Pour la réalisation de ces deux émissions spéciales, les présidents des fédérations affiliées à la CSN, de même que quatre membres du Co-

mité exécutif, ont été mis à contribution. De plus, le Père Benoît Fortin, capucin militant impliqué dans Solidarité Populaire Québec, de même que la présidente de l'Association québécoise des droits

des retraité-es, Madame Yvette Brunet, ont accepté de participer à ces émissions.

Des copies seront disponibles dans les fédérations et dans les conseils centraux.



Les présidentes et présidents des fédérations ont expliqué les raisons qui motivent leur appui à la campagne de la CSN. On aperçoit sur les photos, au moment des entrevues, Ginette Guérin de la FEESP, Jacques Guénette de la FPPSCQ, Olivier Lemieux de la CSN-Construction et Lise Poulin, de la Fédération du commerce. Benoît Carette était à la technique et le journaliste André Mailhot menait les entrevues.

Région métropolitaine

Première émission: 30 janvier
Deuxième émission: 6 février

Montréal, canal 9

Vidéotron

dimanche: 01h00
mardi: 21h00
mercredi: 17h00
jeudi: 08h00
vendredi: 04h00
samedi: 13h30

Lachenaie (Rive-Nord)

Même horaire que Montréal

St-Hubert (Rive-Sud)

canal 9 Vidéotron

dimanche: 01h00
mercredi: 17h00
jeudi: 04h00
samedi: 13h30

Extérieur de Montréal

Première émission: semaine du 6 février
Deuxième émission: semaine du 13 février

Lévis

mardi: 20h30
vendredi: 16h00
samedi: 18h30

La Pocatière

mardi: 20h00
jeudi: 18h00
dimanche: 16h30

Rivière-du-Loup

mardi: 16h45
mercredi: 18h00
jeudi: 15h00
vendredi: 20h30
dimanche: 19h30

Granby

mercredi: 19h30

Rimouski

lundi: 17h30
mercredi: 16h00
vendredi: 14h30

Charlesbourg

lundi: 16h30
mardi: 18h30
mercredi: 16h30
jeudi: 17h30

Sherbrooke

lundi: 19h99
mardi: 17h00
mercredi: 15h30
jeudi: 19h30
vendredi: 21h30

Cap-de-la-Madeleine

lundi: 20h00

Chicoutimi

lundi: 19h00
mardi: 13h30
mercredi: 11h30
jeudi: 21h30

Les TV communautaires de Magog, Sept-Iles, Alma et Roberval diffusent aussi l'émission *Vies de travail*. Prière de vérifier les heures de diffusion. Quant aux autres cablo-diffuseurs, il ne sont pas insensibles aux pressions qui pourraient être faites...

Quand?

Encore un accident de travail fatal

Tout le monde le savait, et pourtant...

Par Lucie Laurin

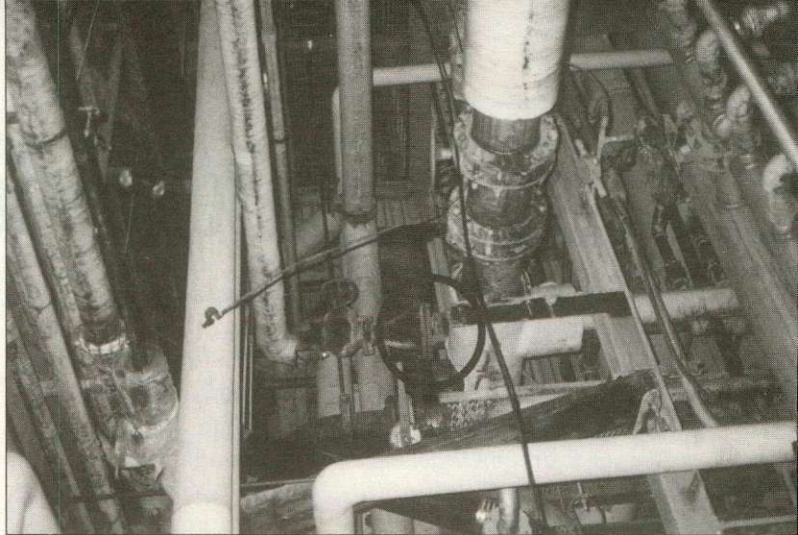
Tout le monde le connaissait, pourtant, ce foutu défaut de structure. Tout le monde le savait, que les tuyaux venant de la bouilloire géante étaient mal alignés et que le joint d'étanchéité s'usait beaucoup plus vite qu'il ne l'aurait dû! Tout le monde le savait, aussi, que l'accès à ce joint était difficile et risqué, et que le seul moyen de l'atteindre était de grimper et marcher sur des tuyaux glissants en s'agrippant ici et là! Et qu'une fois arrivé là, on se tenait comme on le pouvait pour faire son travail, à 16 pieds au-dessus du vide, parce qu'il n'y avait ni passerelle, ni plate-forme! Pourquoi fallait-il attendre la mort d'un travailleur avant d'y remédier?



André Dubuc

Le matin même de la réparation qui devait être fatale à Michel Dallaire, les quatre travailleurs affectés à l'entretien l'avaient répété pour la nième fois au contremaître, que c'était dangereux de grimper là-haut. Deux d'entre eux avaient demandé qu'au moins, on prenne le temps de dépressuriser. Mais le contremaître avait refusé. Ça retarderait trop la production et de toutes façons, les valves suffiraient à contenir la pression.

Le joint de caoutchouc qu'il fallait changer était situé entre les collets de deux tuyaux de mètre qui



Le joint d'étanchéité est entre les collets. On remarquera, au bas de la photo, une planche que les travailleurs ont installée pour prendre appui pendant qu'ils effectuent leur réparation.

venaient de la bouilloire géante contenant de la vapeur à 100 livres/pouce carré de pression. Il fallait donc séparer les collets. Ne pouvant prendre le temps de faire tomber la pression, les travailleurs avaient fermé les valves principales, coupé l'alimentation électrique, et vidé les tuyaux reliés à la bouilloire.

L'accident

S'agrippant comme il le pouvait, Michel Dallaire grimpa ensuite jusqu'au joint défectueux; il sépara les collets, retira le joint, qu'il lança à un collègue. Pendant que ce dernier allait chercher un autre joint, il resta là-haut à attendre. C'est alors qu'un puissant jet de vapeur jaillit du tuyau béant. Le travailleur lâcha prise et dégringola sur le plancher de béton, 16 pieds plus bas.

Brûlé au second degré, sur 90% de la surface du corps — seule la peau sous la bande du casque de sécurité ne l'était pas, diront ses camarades —, la colonne fracturée en deux endroits, il se releva et se traîna en gémissant jusqu'au bureau du contremaître.

Il mourut à l'hôpital cinq jours plus tard, le 20 décembre, lorsqu'on le débrancha, vu son état désespéré. Alors, seulement, l'employeur avisa la CSST.

Ça aurait pu être moi!

«Ça aurait pu être moi, de dire Yves Lacroix, vice-président du syndicat et président par intérim. Chez nous, les

préposés à l'entretien sont des hommes à tout faire. Malgré nos spécialités, on nous demande toutes sortes de réparations.»

Lallemand Inc. est une entreprise de production de levure sise dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal. Le syndicat, qui compte 39 membres, regroupe les travailleurs de la production, de l'entretien et des laboratoires. Malgré sa petite taille, Lallemand Inc. dessert des boulangeries du Québec, de l'Ontario et des États-Unis, et des clients européens achètent sa levure sèche pour fabriquer leur vin.

Le règne du paternalisme

Il n'y a pas si longtemps, le paternalisme était la règle chez Lallemand. Le régime a laissé des traces profondes. Difficile, dans ces conditions, de parler de santé-sécurité. André Dubuc, opérateur de séchoir qui siège au comité paritaire, en sait quelque chose: «Les réunions sont rares et les gens qui y assistent pour la partie patronale n'ont aucun pouvoir de décision, commente-t-il. L'automne dernier, par exemple, nous avons parlé du danger que représentent certaines prises de courant exposées à l'eau. Nous sommes revenus à la charge plusieurs fois. Mais il n'y a toujours rien de fait! C'est la même chose pour le SIMDUT*: l'employeur se fiche totalement de ses obligations; et pourtant, nous avons à manipuler plusieurs produits dangereux!»

C'est sur ce tuyau de gaz, froid et glissant, qu'a dû marcher Michel Dallaire pour accéder au joint d'étanchéité défectueux. À quoi s'est-il retenu? Mystère...

Les préposés à l'entretien, qui depuis longtemps réclament des procédures sécuritaires de travail, se heurtent eux aussi à l'inertie patronale.

Réveiller l'employeur

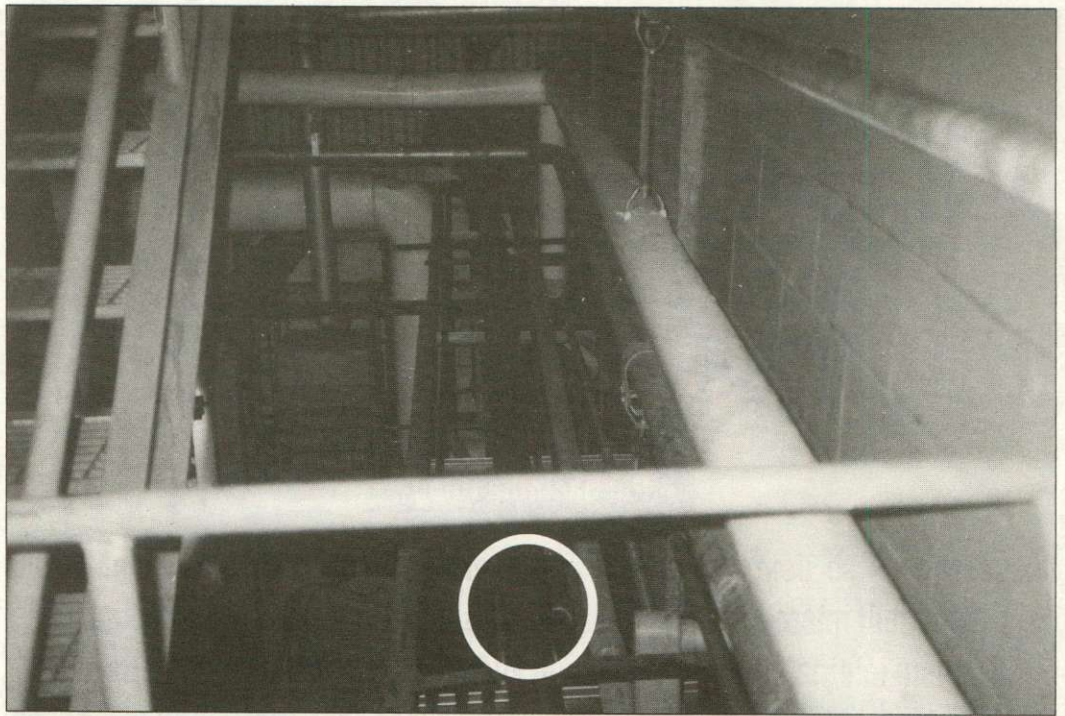
Depuis la visite de l'inspecteur de la CSST, la compagnie s'est engagée à remplacer les deux tuyaux mal alignés par un seul: voilà au moins un danger éliminé à la source. Mais il reste encore à connaître l'origine du reflux de vapeur qui a tué Michel Dal-

laire: «Il faut trouver le défaut», explique Qussai Samak, du service du génie industriel de la CSN, qui a accom-

agné l'inspecteur de la CSST lors de sa visite des lieux. *Autrement, d'autres reflux pourraient se produire ailleurs dans des circonstances différentes.*»

Cependant, il en faut davantage pour rendre le milieu de travail sain et sécuritaire. Yves Lacroix et André Dubuc en sont bien conscients: à cet effet, ils rencontreront les membres du syndicat en compagnie de Qussai Samak, afin de les sensibiliser à leur droit de travailler en santé et en sécurité.

Un syndicat motivé et déterminé, c'est encore le meilleur stimulus pour un employeur porté sur le laisser-aller.



À droite, la planche. Un faux mouvement, et c'est le vide. C'est là qu'est tombé Michel Dallaire.



Qussai Samak

* SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, qui impose à l'employeur des responsabilités de formation et d'information.

Ailleurs comme ici: autonomie et démocratie

Par Jacinthe Pilon

Chaque année se tient, pendant les premiers jours de février, la Semaine du développement international. C'est une occasion de se pencher sur l'action de la CSN au plan international. On s'aperçoit vite qu'autonomie et démocratie constituent les deux mots-clés qui guident les interventions de la centrale dans les pays du tiers-monde, tant en matière de coopération syndicale que de collaboration à des projets de développement. C'est rassurant, et réjouissant.

Depuis plusieurs années, cette coopération consiste souvent à offrir une formation aux élus d'une nouvelle centrale qui, de peine et de misère, a réussi à voir le jour dans un pays où les libertés sont limitées.

Afrique du Sud

Par exemple: la CSN a apporté sa contribution à la création, en 1985, du Congrès des syndicats sud-africains (COSATU),



dans le pays de l'apartheid. Le responsable des relations internationales à la CSN, Peter Bakvis, souligne: «La CSN a soutenu, évidemment avec d'autres intervenants, le mouvement anti-apartheid et a offert son expertise.» COSATU est maintenant la plus grosse centrale de ce pays et elle regroupe plus d'un million de membres.

De plus, la CSN a participé, en 1987, à la mise sur pied de programmes d'aide dans le secteur de la construction. Des représentants de CSN-Construction se sont rendus sur place.

D'autre part, la CSN est

actuellement en discussion avec la COSATU sur des problèmes reliés à la privatisation et à la restructuration des services publics.

Amérique Latine

Sur ce même sujet des services publics, la FAS et la FEESP collaboreront avec la plus importante centrale syndicale du Brésil, la Centrale unitaire des travailleurs (CUT), qui représente six millions de membres.

D'autre part, des échanges réguliers se poursuivent, depuis cinq ans, entre des militantes à la condition féminine des deux organisations. Quant à la Fédération de la métallurgie, elle s'est impliquée dans le dossier de la reconversion industrielle.

Au Chili, une autre centrale, également nommée la CUT, a reçu dans le passé un soutien pour la mise sur pied de structures régionales.

Le Conseil central des Laurentides, lui, travaillera cette année avec le Conseil central de Valdivia, une province du Chili. Ils échangeront de l'information sur les points qu'ils ont en commun, l'industrie du bois et celle du tourisme.

Mexique

La CSN a également mis de l'énergie dans ses relations avec le Front authentique du travail (FAT), la principale centrale syndicale non-contrôlée par le gouvernement. Cette collaboration, qui date de plusieurs années, s'est avérée cruciale dans le dossier de l'Accord de libre-échange nord-américain. Une délégation de la Fédération de la métallurgie (secteur où l'Aléna a le plus d'impact) s'est rendue au Mexique en janvier 93.

Bolivie

Du côté de la Bolivie, le Conseil central de Montréal a été jumelé avec le Conseil régional d'Oruro, appartenant à une centrale unique, la Centrale ouvrière bolivienne (COB).

Le protocole de coopération prévoyait notamment une levée de fonds pour permettre la construction d'un local syndical.

Le Conseil central de Montréal est également intervenu, en Bolivie, lorsque des hommes d'affaires canadiens qui avaient investi dans des mines privatisées n'ont pas voulu respecter les conventions collectives des travailleuses et des tra-

vailleurs. L'échange d'informations sur ces entreprises a favorisé un règlement du litige.

La mise sur pied de sessions de formation au niveau national et le financement de séminaires, en matière de condition féminine, constituent également une contribution majeure dans ce pays.

Travailleurs haïtiens

Un projet conjoint CEQ-FTQ-CSN a été mis sur pied pour venir en aide aux travailleuses et travailleurs haïtiens en République Dominicaine. Quatre militants viendront au Québec prochainement pour suivre une formation syndicale d'une durée de six semaines.

L'autonomie pour la démocratie

Peter Bakvis explique: «L'objectif n'est pas d'imposer notre façon de faire, mais plutôt de leur faire profiter de notre expérience pour qu'ils puissent à leur tour s'organiser, mettre en place des structures qui répondent à leurs besoins spécifiques.» En d'autres termes, le but ultime est de favoriser l'autonomie.

Il ajoute que la CSN tient à favoriser des programmes qui permettent de mettre en place des structures démocratiques dans des pays où cela n'est pas toujours encouragé. «Pour qu'une société fonctionne, cela prend des structures syndicales et populaires fortes.»

Il tient à souligner que la CSN s'enrichit autant que les organisations syndicales des autres pays dans ce type de coopération. «Cette collaboration nous donne l'occasion de développer notre expertise, d'avoir une vision globale des choses qui, par le fait même, nous permet d'intervenir de façon adéquate dans différents dossiers.»

Financement

Ces programmes de coopération syndicale ont deux sources de financement. D'abord, l'Agence canadienne de développement international, l'ACDI, y est allée d'une sub-

vention d'un demi-million de dollars réparti sur deux ans. Essentiellement, cette somme sera consacrée à l'embauche de conseillers syndicaux pour l'Amérique Latine et l'Afrique du sud.

L'ACDI verse sa part en autant que la CSN contribue. La centrale consacre à la coopération syndicale une somme de près de 80 000 dollars, tou-

jours sur une période de deux ans. Le financement se fait à même le budget général de la centrale.

Projets de développement

La CSN s'implique également dans des projets de développement visant l'autonomie alimentaire dans les pays du tiers monde. «*Là encore, aider*

les gens regroupés en coopératives à se prendre en main demeure l'objectif ultime à atteindre», déclare Peter Bakvis.

Plusieurs projets sont en cours. Au Burkina Faso, par exemple, on favorise la mise sur pied, par les paysans, d'une coopérative d'épargne et de crédit. Du côté du Nicaragua, on contribue à la production d'un manuel sur le reboisement

des terres défrichées. Les paysans ont besoin de bois pour cuisiner. Autre exemple: à Gaza, en Palestine, dans une zone d'où Israël accepte de se retirer et qui sera sous le contrôle de l'OLP, le projet consiste en l'achat d'équipements pour conserver le poisson.

Contribution des salariés

Ces projets de développement international peuvent être réalisés grâce aux fonds accumulés par Alliance syndicats tiers-monde qui, depuis 1986, poursuit son mandat de recueillir d'une façon permanente des fonds provenant de contributions syndicales et patronales.

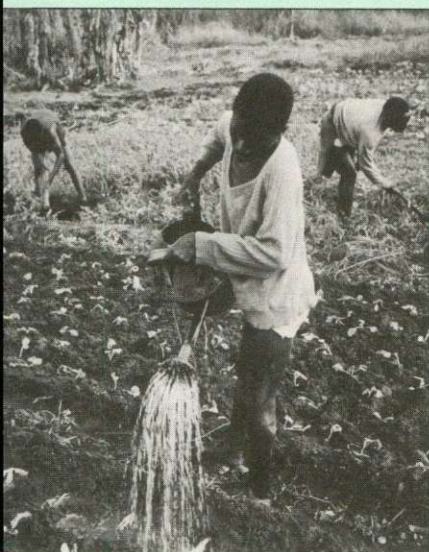
La formule privilégiée est le financement à la source. Négociée avec l'employeur et inscrite dans la convention collective, cette déduction est d'un sou pour chaque heure travaillée par le salarié. La cotisation est de 40 sous par semaine de 40 heures, soit \$1,72 par mois ou \$20,80 par année. Une fois les exemptions d'impôt soustraites, cette contribution représente environ 14 dollars annuellement. Celle de l'employeur, également déductible d'impôt, vient doubler ces sommes.

À l'occasion de la Semaine du développement international, les syndicats qui n'ont pas de formule de déduction à la source peuvent contribuer au fonds. La contribution recommandée est de \$20 par tranche de 100 membres. Vous pouvez la faire parvenir à: Alliance syndicats tiers-monde, 1601, avenue de Lorimier, Montréal, H2K 4M5. Vous pouvez obtenir de l'information en composant le (514) 598-2098.

Fait à souligner, le conseil d'administration d'Alliance syndicats tiers-monde, composé notamment de représentants de la CSN ou de ses fédérations et conseils centraux, appuie les projets de développement de son choix parmi ceux qui lui sont soumis par des organismes internationaux, tels Suco ou Inter Pares.



Dans le cadre d'un projet de coopération syndicale, la Fédération de la métallurgie (CSN) participe à une rencontre portant sur la reconversion industrielle à Sao Paulo, au Brésil.



Au Mali, la population des villages de la plaine de Maghadié, située près du désert du Sahara, a mis sur pied un vaste projet visant à contrôler l'eau des crues du fleuve Niger pour relancer les activités agricoles et piscicoles menacées par les sécheresses successives. Alliance syndicats tiers-monde soutient ce projet, en collaboration avec SUCO.



Un autre projet de développement, à Minas Gerais, au Brésil, a vu le jour grâce à l'appui d'Alliance syndicats tiers-monde. La population cherche à développer de nouvelles techniques de production de semences adaptées aux conditions climatiques du pays.

Johnson prendra-t-il le bateau?

Par Michel Crête

À peine arrivé à la tête du gouvernement du Québec, le nouveau premier ministre Daniel Johnson a crié haut et fort qu'il ferait de la question de l'emploi sa priorité, le coeur de ses préoccupations. Si tel est véritablement le cas, si ce n'est pas que de «la frime électorale», Daniel Johnson a la chance de donner un sens concret à ses déclarations dans deux secteurs industriels où le Québec est traditionnellement bien implanté: la construction navale, ainsi que la fabrication et la réparation de machines à papier.



En conférence de presse, le 16 janvier: René Lachapelle, président du Conseil central de Sorel; Gérald Larose; Benoit Capistran, président de la Fédération de la métallurgie; et Mario Vandal, président du syndicat des travailleurs de Beloit.

A lors que le chantier maritime MIL-Davie, à Lévis, vivote déjà et qu'à défaut d'obtenir rapidement des contrats, il est menacé de voir son nombre d'emplois chuter d'une façon dramatique de 2,500 à moins de 300, d'ici la fin de l'année, voilà que la compagnie de fabrication et de réparation de machines à papier

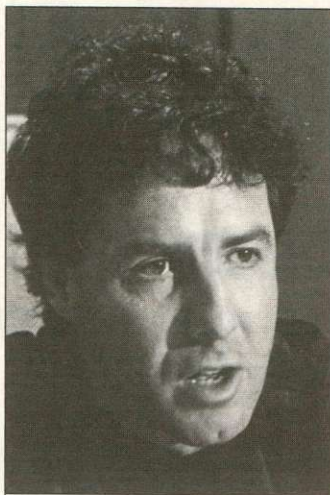
Beloit, à Saint-Joseph-de-Sorel, a confirmé qu'elle quittera définitivement le Québec d'ici six mois. En plus d'entraîner la perte de centaines d'emplois directs et indirects dans la région de Sorel-Tracy, cette décision privera le Québec de la compétence et de l'expertise de la main-d'oeuvre concernée, au profit de l'Ontario!

Dans le but d'éviter à ces deux régions riveraines du Saint-Laurent les affres qu'engendrent le licenciement de centaines de personnes, et de consolider le Québec dans ces deux secteurs industriels importants, la CSN a pressé, au cours des dernières semaines, le gouvernement Johnson d'agir.

Beloit: les faits

Après une trentaine d'années d'opération au Québec et après avoir profité directement et indirectement des politiques gouvernementales visant à favoriser notre industrie des pâtes et papier, l'entreprise du Wisconsin, une division de la compagnie Harnischfeger, a décidé en juillet de rapatrier sa fabrication de machines à papier (presses, rouleaux, etc) aux États-Unis. Ensuite, elle a annoncé, début décembre, qu'elle avait choisi la municipalité de Renfrew, en Ontario, pour y installer son Centre de services canadien d'entretien et de réparation de machines à papier. Et cela, malgré le fait que le syndicat avait présenté un projet crédible et novateur afin de garder à Tracy un tel centre de services. On lui offrirait ni plus ni moins qu'une nouvelle usine, dans le parc industriel de Tracy.

Évalué à quelque \$5 millions, le plan de sauvetage du syndicat prévoyait un investissement majeur de \$2.5 millions de la part des employés, la possibilité d'un financement de la part de la Société de développement industriel (SDI), le financement de la nouvelle usine, sous forme de



Mario Vandal

«Le syndicat
a décidé de
ne pas baisser
les bras»

prêts, par d'autres partenaires tels le Mouvement Desjardins, le Fonds de développement économique de Richelieu, le Centre d'aide aux entreprises du Bas-Richelieu, ainsi que d'importantes exemptions de taxes municipales pour une période d'au moins cinq ans. De plus, le syndicat avait consenti des modifications à des chapitres majeurs de la convention, dont ceux concernant la flexibilité des métiers et la sous-traitance. Le syndicat était également disposé à ratifier une convention collective de longue durée afin «d'assurer la paix industrielle».

«Même si aucune entreprise québécoise n'a eu une offre aussi généreuse, Beloit a décidé de quitter le Québec, de dire le président du syndicat Mario Vandal. Nous avons alors décidé de ne pas baisser les bras et de se battre pour conserver le centre dans la région.»

Intervention de la CSN

Face à cette situation, le président de la CSN, Gérard Larose, a pressé Québec, lors d'une conférence de presse, «de s'impliquer plus que jamais dans le projet mis de l'avant par les syndiqué-es afin de voir s'installer un nouveau centre d'entretien et de réparation de machines à papier dans cette région et y maintenir, pour les années à venir, la centaine d'emplois industriels en danger.» Il a aussi invité le gouvernement à «s'investir dans un

tel projet, à se mettre à la recherche d'un entrepreneur sérieux dans ce domaine et à faire les démarches auprès des papetières pour garder au Québec la clientèle de Beloit.» Le projet du syndicat est certes bien monté, mais «il faut un chef d'opération et dans cette recherche-là, le gouvernement du Québec détient la clé du succès», de dire le président Larose.

Une question que tout le monde se pose

Mais, et c'est là la question que tout le monde se pose, est-ce qu'il y a de la place pour une telle usine au Québec? Le coordonnateur des services à la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (CSN), Claude Rioux, estime «qu'il y a toujours de la place au Québec pour ce genre d'usine, à condition qu'on fabrique un produit de qualité, livré à temps.» Selon lui, «il y a encore une cinquantaine d'usines à papier au Québec et une quinzaine d'autres dans trois provinces maritimes: le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve. Une fois que les papetières se seront conformées aux normes environnementales de production, elle devront procéder, après 1995-1996, à des réparations majeures de leurs machines, des réparations excédant parfois les 25 à 30 millions de dollars par machine à papier, voire en commander des nouvelles.»

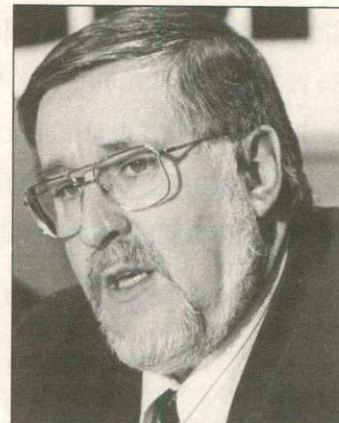
Une étude de faisabilité

Quelques jours après la conférence de presse, le président du syndicat, celui de la Fédération de la métallurgie, Benoit Capistran, lui-même un travailleur de Beloit, et Normand Brouillet, adjoint au Comité exécutif de la CSN, ont rencontré le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Gérard Tremblay, pour discuter du dossier. Le gouvernement du Québec a décidé d'allouer un montant minimum de \$12,000 dans une étude de faisabilité dans le but de convaincre, preuves en main, un entrepreneur de développer un centre d'entretien et de réparation de machines à papier au Québec.

Lévis: l'inquiétude est vive

L'inquiétude est vive au chantier maritime et dans la région de Lévis où MIL-Davie, une propriété du gouvernement québécois, a absolument besoin des contrats de construction du traversier de remplacement du *Lucy Maud Montgomery*, qui relie l'Île-du-Prince-Édouard aux Îles-de-la-Madeleine, et du *Smart Ship*, un navire multifonctionnel qui pourra servir autant à des fins commerciales qu'à des missions de paix.

Dans le premier cas, «l'implication active du gouvernement d'Ottawa, conjointement avec Québec, pourrait s'avérer déterminante afin de permettre à la MIL-Davie de s'enga-



Benoit Capistran, président de la Fédération de la métallurgie, était de la rencontre avec le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, Gérard Tremblay.

ger dans ce projet dès cette année», de dire le président du syndicat, Richard Gauvin. La construction du traversier devrait assurer quelque 760 emplois industriels pendant une période de 18 mois.

Ces contrats transitoires de construction navale permettraient au chantier de compléter son virage stratégique vers les marchés commerciaux et internationaux. «Nous avons d'autant plus besoin de cette expertise qu'après une interruption d'une dizaine d'années, on s'attend à une reprise imminente du côté du marché naval, et plus particulièrement à une hausse des demandes du côté des pétroliers et des vraquiers, où on prévoit une hausse moyenne annuelle des demandes de l'ordre de 30% au cours des 10 prochaines années», conclut Richard Gauvin.

Un siège miraculeux

Par Lucie Laurin

Ah, la belle job que celle de transporter le public partout où il veut aller! Accueillir les voyageurs un à un, les observer, leur sourire. Jamais deux journées pareilles...

Si ce n'était de ce dos qui, parfois, a peine à supporter le reste! La position assise des heures durant. Le siège inconfortable. La chaussée raboteuse et cahoteuse... Se pourrait-il que des journées de travail qui ont bien commencé se terminent autrement qu'en cauchemar?

À Québec, le syndicat des chauffeurs de la STCUQ a trouvé la solution. Une solution généreuse qui, tout à la fois, améliore la santé de ses membres et permet le retour au travail des chauffeurs accidentés.

« Pour nous, c'était impératif d'y voir: les blessures au dos constituent la majorité des lésions professionnelles, déclare Alain Paradis, trésorier du syndicat des chauffeurs d'autobus de la STCUQ et responsable du dossier de la santé-sécurité. Et le grand coupable, c'est le siège! »

Malgré le nombre élevé d'accidents du travail qui surviennent dans ce secteur — 250 événements rapportés en 1990 seulement, pour le syndicat des 700 chauffeurs de la STCUQ —, l'industrie du transport est classée dans le groupe III de la CSST, ce qui la soustrait aux dispositions de la Loi sur la santé et la sécurité du travail relatives au comité paritaire de santé-sécurité et au représentant à la prévention.

Pour le syndicat, il n'était pas question d'attendre que la loi s'applique au groupe III, ce qui aurait pu être long; car s'y trouvent aussi les travailleurs et travailleuses de l'administration publique, dont l'employeur (le gouvernement), maladivement parcimonieux, souhaite échapper à l'obligation de prévenir les accidents et maladies du travail chez ses propres employés... Ces mesures de prévention inscrites dans la loi furent donc revendiquées et obtenues au cours de différentes négociations.

D'abord le siège

Le coupable ayant été dûment identifié, il fallait remplacer ce siège par un autre plus convenable. Le syndicat eut recours à une étude effectuée en 1987 pour la STCUQ et son syndicat des chauffeurs

feurs d'autobus. Les quatre modèles de sièges proposés furent soigneusement étudiés et le syndicat arrêta son choix sur la marque RECARO. La demande en fut faite en cours de négociation en juin 1989.

« À compter de septembre 1991, des sièges RECARO furent installés sur les autobus en service à raison de un par semaine, raconte Alain Paradis. En juin de l'année suivante, nous disposions de 40 à 45 sièges neufs. » Aujourd'hui, une centaine de véhicules sont équipés, et on calcule qu'à l'été 1994, ce sera le cas de 200 autobus sur 400.

Un effet boeuf!

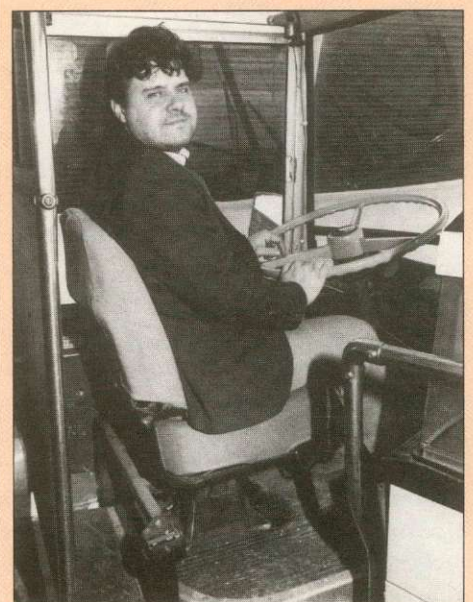
« Au début, le boss ne voulait pas croire que ces sièges allaient changer quelque chose à la situation. Mais il a changé d'avis en constatant que le nombre d'événements était passé de 250 à 80 entre 1990 et 1993!, reprend Alain Paradis. De plus, les chauffeurs sont beaucoup moins fatigués après leur journée de travail! »

Et surtout, l'installation des sièges RECARO a permis la réintégration, en janvier 1992, d'une dizaine de chauffeurs devenus incapables d'effectuer leur travail et pour lesquels le syndicat avait négocié une allocation occupationnelle équivalant à 65% de leur salaire. À ceux-là s'ajoutent cinq chauffeurs qui se trouvaient en réadaptation pour blessures au dos. L'employeur s'est engagé à leur attribuer en priorité les autobus munis de sièges RECARO.

Un bon coup en santé-sécurité qui devrait faire des petits.



Le modèle RECARO est muni d'une suspension à air qui protège des secousses. Le siège, surmonté d'un appuie-tête, est incliné vers l'arrière, ce qui réduit la pression sur les vertèbres lombaires, et il est installé plus loin du volant, qui devient inclinable et télescopique. Le dossier est pourvu de sacs lombaires gonflables. La plage d'ajustement, qui permet aux gens de petite taille et de grande taille d'être à l'aise, est le double de celle du siège conventionnel.



Alain Paradis au volant d'un autobus dont le siège n'a pas encore été remplacé.

Lock-out chez Ridge-Nassau

Les sept travailleurs de la compagnie Ridge-Nassau, à Chomedey, sont en lock-out depuis le 29 septembre dernier. Les membres de la Fédération de la métallurgie de la CSN revendiquent une augmentation de salaire qui leur est due et la création d'une caisse de retraite.

Lors de la dernière ronde de négociation, les porte-parole patronaux et syndicaux s'étaient entendus sur une convention collective d'une durée de trois ans, du premier

mars 1991 au 28 février 1994. Une fois les clauses normatives réglées, ils étaient convenus de négocier les augmentations de salaire à chacune des années, avec les livres comptables de la compagnie en main. Ce qui a été fait pour les deux premières années du contrat, alors que les syndiqués ont accepté un gel de salaire. Mais voilà qu'à la troisième année, la direction de l'entreprise a écarté les demandes de création d'une caisse de

retraite et d'une hausse salariale de 3.5% déposées par le syndicat, et cela, sans même présenter les livres comptables pour justifier sa position. L'employeur a plutôt décrété un lock-out afin d'obliger les employés à accepter une réduction de la masse salariale de l'ordre de 25% et une réouverture des clauses normatives. Le salaire varie de \$10 à \$13.60 l'heure. Les travailleurs de Ridge-Nassau fabriquent des portes de garage. M.C.



MÉTRO-RICHELIEU Un abus de droit

Le Syndicat des travailleuses et des travailleurs d'Épiciers Unis Métro-Richelieu (CSN) a intensifié, au cours des deux dernières semaines, les manifestations d'information afin d'expliquer à la population les circonstances qui ont conduit à la campagne de boycottage, à l'échelle du Montréal métropolitain, des produits portant la marque Métro. Les membres du syndicat ont notamment distribué des tracts dans les centres d'achat de l'Est de Montréal et à l'assemblée des actionnaires, le 24 janvier à Montréal. Environ 250 travailleuses et travailleurs d'Épiciers Unis Métro-Richelieu ont perdu leur emploi à la faveur de l'acquisition d'une partie des actifs de Steinberg par Métro-Richelieu, au printemps 1992, et ensuite à cause de différentes décisions corporatives, dont le recours à la sous-traitance qui a entraîné la fermeture de l'imprimerie et du secteur transport. Le droit de grève du syndicat étant suspendu et son utilisation étant, selon les dispositions du Code du travail, illégale, le boycottage est un des moyens d'information légaux qu'il reste au syndicat pour se faire entendre.

Le dialogue

Même si les relations de travail sont difficiles entre les parties, la CSN souhaite toujours un dialogue afin d'en arriver à une entente négociée pour que ces quelque 250 employés retrouvent leur emploi et leur dignité.

«L'action civile de près de 1,2 millions de dollars prise par les Épiciers Unis Métro-Richelieu contre la CSN constitue, à nos yeux, un abus de droit et une tentative pour freiner notre boycottage sélectif et limité des produits portant la marque Métro.» C'est ce qu'a déclaré le vice-président de la CSN, Roger Valois, le 15 janvier, aux Galeries d'Anjou. M.C.

SOREL

Rififi chez Gec Alsthom

Les trois syndicats CSN de la compagnie Gec Alsthom, à Sorel, ont décidé de mettre fin au processus de médiation préventive, enclenché il y a un an et qui avait pour but d'améliorer les relations de travail dans l'entreprise.

Les syndicats, qui représentent les employés de bureau, les travailleurs horaires et les gardes de sécurité, ont pris cette décision en raison de l'inaction de l'employeur face aux nombreux problèmes soulevés au cours de cette démarche.

Ces problèmes touchent notamment la question des sous-contrats, la formation, la santé-sécurité et le non respect de l'ancienneté.

Les trois syndicats soulignent qu'ils ne sont pas les seuls à critiquer la direction. Les cadres ont remis à l'employeur un document dans lequel ils se disent inquiets de la situation qui prévaut dans l'entreprise.

Les cadres constatent eux aussi un manque de personnel et de formation. Ils font état également

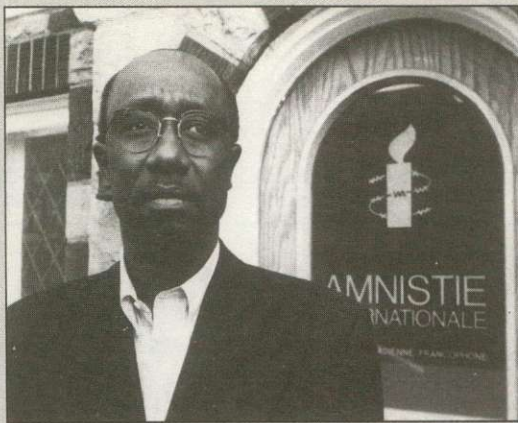
de lacunes au niveau de l'entretien de l'équipement et des locaux, de même qu'en ce qui concerne la qualité de l'air ambiant et ils qualifient de dangereuses les conditions de travail dans certains ateliers.

Les cadres ajoutent que le discours de certains gestionnaires leur paraît arrogant, empreint de peu de considération humaine, voire méprisant, en plus d'être négatif. De plus, ils ont l'impression que les sous-contrats sont accordés sans tenir compte des ressources disponibles.

D'autres raisons ont motivé la décision des trois syndicats de mettre fin à la médiation: l'employeur a annoncé qu'il procéderait à 250 mises-à-pied au printemps. D'autre part, il a fait savoir qu'il tentera de fusionner des tâches à l'usine, alors que la formation des salariés n'est pas complétée.

Le contrat de travail des syndiqués de Gec Alsthom vient à échéance le 30 avril.

J.P.



CONFÉRENCE

Les droits humains et les relations Nord-Sud

Monsieur Pierre Sané, secrétaire-général d'Amnistie internationale, donnera une conférence publique intitulée «Les droits humains et les relations Nord-Sud».

L'événement, organisé par l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) en collaboration avec Amnistie internationale (section Canada français), aura lieu le jeudi 10 février à 19h30, en la salle Saint-Sulpice de la Bibliothèque nationale, 1700, rue Saint-Denis (métro Berri-UQAM).

Renseignements: (514) 597-2288.

Caravane Canada-Cuba

Une fête de solidarité pour soutenir la Caravane d'amitié avec Cuba aura lieu le 5 février, à compter de 19h30, à la salle du Lion d'Or, 1676, rue Ontario est (coin Papineau), à Montréal. En vedette: Karen Young, René Lussier, Claude Lamothe, Mathieu Léger & Lézinpoly, et plusieurs autres. Prix des billets: \$12.

La Caravane d'amitié avec Cuba vise à recueillir 200 tonnes d'aide matérielle pour le peuple cubain en signe de protestation contre l'embargo américain.

Renseignements: 514-526-5792.

Syndicats et sida

En Thaïlande, selon les statistiques du ministère de la Santé, 37% des séropositifs sont des travailleurs salariés. D'où l'idée d'utiliser les activités d'éducation ouvrière des syndicats pour fournir aux travailleurs des informations claires et appropriées sur les risques du sida. C'est ce qui a été réalisé dans le cadre d'un projet mis en œuvre par le BIT en collaboration avec le mouvement syndical thaïlandais.

Le programme a notamment mis l'accent sur les droits et la dignité des travailleurs contaminés par le virus. Les animateurs ayant été à plusieurs reprises sollicités pour organiser des cours au bénéfice des communautés vivant à proximité des établissements industriels, le projet sera étendu aux travailleurs non syndiqués.

(Source: Travail, Magazine de l'Organisation internationale du travail)

GASPÉSIE

La pression monte

En grève depuis le mois de mai dernier, les six membres du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de l'Association touristique de la Gaspésie ont vu leur dossier se rendre jusqu'au bureau du nouveau ministre du Tourisme, Georges Farrah, avec lequel les parties doivent avoir une rencontre ces jours-ci. Devant les plaintes des membres de l'association qui ont maugréé, lors du dernier conseil d'administration, sur la gestion de l'organisme, un nouveau mandat a été confié au con-

ciliateur Jean-Louis Duchêne pour qu'il présente une proposition finale aux parties en s'inspirant des positions de chacune.

La directrice générale de l'organisme ne voulait pas que la question soit soulevée au conseil d'administration, mais la mauvaise saison qu'a connue la région sur le plan touristique fait pointer l'organisme du doigt. Le conflit porte principalement sur les définitions de tâches, les droits de gérance et sur la rémunération.

Luc L.

SOREL

Front commun avec les parents

L'exécutif du Conseil central de Sorel entend faire front commun, au cours des prochaines semaines, avec les parents qui ont décidé de se battre pour empêcher la fermeture de l'école Mgr-Durand, au centre-ville.

Ils décideront conjointement d'une série de moyens de pression qu'ils entendent mettre de l'avant afin d'obliger les commissaires à revenir sur leur

décision.

Le phénomène pourrait prendre de l'ampleur dans la région. Il se pourrait que deux autres écoles ferment leurs portes.

Le conseil central estime qu'il se doit d'intervenir non seulement pour sauver des emplois, mais aussi pour empêcher la détérioration des services auxquels la population a droit.

J.P.



Avec les lock-outées

En tournée dans la région de Lanaudière dans le cadre de la campagne CSN pour le maintien des services publics, le président Gérald Larose est allé appuyer les employées de bureau de Firestone, en lock-out depuis trois mois.

La CSST s'incline

Après plus de 4 mois de réflexion, la CSST a fait connaître son intention de respecter la décision de la Cour suprême du Canada portant sur les 14 premiers jours d'incapacité. Cette décision, rappelons-le (voir notre numéro 365), établissait que l'employeur doit payer les 14 premiers jours même dans les cas de fermeture d'usine ou de chantier, de congé, de grève, de lock-out, de mise à pied, de vacances, de jours fériés ou de rupture du lien d'emploi. «La politique de la Commission sera corrigée en conséquence, écrit la CSST, de façon à prévoir l'indemnisation du travailleur pour toute la période.

«À la demande des travailleurs visés par ces situations, la Commission reconsidérera, dans le sens de la présente orientation, les décisions rendues par elle depuis le jugement de la Cour suprême le 30 juin 1993, et qui n'auraient pas accordé l'indemnisation pour toute la période. Toute décision finale rendue avant le jugement de la Cour suprême conserve son caractère de finalité.»

La CSST précise que sa position reste inchangée dans les cas de travail à temps partiel, sur appel ou selon un horaire comprimé, la jurisprudence de la CALP concluant majoritairement à l'indemnisation d'une partie seulement de la période, selon l'horaire normal de travail. L.L.

Le trône ronflant

«Un discours du trône sans surprise, fidèle aux engagements électoraux des libéraux», a dit le président de la CSN en réaction aux grandes orientations livrées par le gouverneur général à l'occasion de la reprise parlementaire à Ottawa.

Parmi les priorités énoncées, la CSN estime les mesures vouées à la relance économique encore trop faibles pour espérer un redressement. Par contre, elle se réjouit que le gouvernement affirme sa volonté de préserver les principes fondamentaux à la base du régime de santé.

Quant au régime fiscal actuel, la CSN déplore qu'il n'y ait pas de volonté exprimée de s'attaquer à son caractère profondément inéquitable.

Autochtones

Par ailleurs, le président de la CSN salue l'ouverture du gouvernement à établir une nouvelle dynamique dans les relations avec les peuples autochtones.

«Le gouvernement libéral semble animé d'une volonté de consulter la population avant d'engager des réformes majeures au plan social. Souhaitons, a dit Gérald Larose, que ces consultations ne servent pas à épater la galerie mais à écouter le monde pour répondre aux besoins de la population.»

T.J.



AUBERGE DES GOUVERNEURS

De Rimouski à Montréal

Une cinquantaine d'employés de l'Hôtel des Gouverneurs de Rimouski (CSN) ont manifesté devant le siège social de la chaîne d'hôtels, à Montréal, le mardi 18 janvier, afin d'inviter le propriétaire, M. Jacques Goupil, «à s'asseoir avec eux pour discuter sérieusement de l'avenir de l'établissement», dont les opérations ont cessé le 18 décembre. La convention collective est échue depuis le 31 mai et depuis le 11 septembre, il y a eu à peine trois rencontres de négociation. C'est d'ailleurs à la dernière séance, le 17

décembre, qu'ils ont appris la fermeture de l'hôtel.

Le comportement de l'employeur est d'autant plus étonnant que les salariés avaient consenti des concessions lui permettant de réaliser des économies intéressantes: gel des salaires pendant trois ans, ainsi qu'assouplissements aux chapitres des congés de maladie et des vacances.

La grève générale, déclenchée le 14 septembre, a été interrompue le 5 octobre à cause d'un imbroglio juridique.

M.C.

SOREL

Mesures d'urgence défailiantes

À Sorel, les communications sont défailiantes lorsqu'un sinistre écologique se produit. C'est le constat que fait le Conseil central de l'endroit qui a procédé à une enquête sur les mesures d'urgence dans la région.

Le conseil central était arrivé à cette conclusion lors d'une simulation de déversement qui s'était déroulée à St-Joseph-de-Sorel, en 1990. Malheureusement, il fait la même observation, quelques années plus tard, mais cette fois en rapport avec une situation concrète, soit lors du déversement qui s'est produit à l'usine Tioxide, le 25 novembre.

Il ressort de cette enquête qu'aucun des deux comités qui auraient dû prendre le contrôle de la situation ne l'a fait.

Les deux comités habilités à intervenir lors d'une urgence environnementale, le Comité de la grande industrie SUSIR (système d'urgence du secteur industriel du Richelieu) et le Comité de sécurité civile intermunicipale, avaient suspendu temporairement leurs travaux.

Ainsi, en raison de cette situation, la radio locale n'a pu informer adéquatement la population. On se contentait de dire, en ondes, qu'il y avait eu une fuite de tétrachlo-

rure chez Tioxide. Mais du tétrachlorure de quoi?

C'est le Conseil central de Sorel qui a communiqué à la radio locale la fiche technique du produit. L'information provenait du Syndicat des employés de Kronos (CSN) de Varrennes, dont l'usine utilise les mêmes produits que l'usine de Tioxide.

Le conseil central a fait une demande pour siéger au comité de sécurité civile intermunicipale dans le but d'être en mesure d'informer ses membres le plus rapidement possible advenant une catastrophe écologique.

J.P.

LANAUDIÈRE

Forex à neuf!

Le groupe Lanofor, propriétaire de la scierie Forex, à Saint-Michel-des-Saints, a annoncé la reconstruction à neuf de la scierie, ainsi que la construction, tout à côté, d'une usine de cogénération destinée à alimenter la région en électricité. La nouvelle a réjoui les membres du syndicat, qui voient ainsi leurs emplois garantis pour de longues années.

L.L.

Deux départs

Jean-Paul Marcotte et Jean-Paul Pelletier, deux grands amis de la CSN et conseillers syndicaux à la retraite, sont décédés le 19 janvier.

Jean-Paul Marcotte, spécialiste des questions d'assurance-chômage, pendant ses 28 ans à l'emploi de la centrale, a aidé des milliers de travailleuses et de travailleurs de la région de l'Est du Québec à se défendre dans les méandres de l'assurance-chômage.

Quant à Jean-Paul Pelletier, c'est surtout dans l'Estrie qu'il a exercé son militantisme, en particulier auprès des membres de syndicats affiliés à la FEESP. Au cours des dernières années, il a agi comme assesseur syndical dans des dossiers de santé-sécurité.

Nous offrons nos sympathies aux familles et aux amis.

M.R.



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

Des mots à propos, et vice-versa

Cent fois sur le métier, remettez votre ouvrage. Louable comme ligne de conduite mais trop, c'est trop.

Vingt fois, c'est assez! Il faut dire: **Vingt fois sur le métier...** Cette expression est une allusion littéraire à un vers de Boileau qui signifie: perfectionnez sans cesse ce que vous avez fait.

Votre collègue Georges est tellement occupé à *siéger sur* des comités qu'il n'a plus le temps de travailler! Une petite discussion s'avère peut-être nécessaire. Quoiqu'il en soit, il aurait mieux valu utiliser les expressions: **être membre de, faire partie de, siéger à, être dans.** Les formes *être sur et siéger sur* viennent de l'anglais «to sit on».

Un grand frisson nous secoue depuis le début du mois de janvier. On meurt de froid! Et ce n'est pas seulement une figure de style. Aux actualités, on a annoncé que la vague de froid avait fait plusieurs victimes parmi les *itinérants*. Il aurait été plus juste d'employer le mot **clochards**, ou encore **sans-logis**. Un itinérant est une personne qui se déplace dans l'exercice de ses fonctions et qui, par conséquent, gagne sa vie normalement.

La température a également rendu la chaussée glissante. La voiture dans laquelle vous *preniez place* a dérapé? Il aurait été préférable de mentionner que la voiture dans laquelle vous **voyagiez** a dérapé. L'expression prendre place est correcte, mais pas dans ce contexte. Elle a un sens actif et est synonyme de s'asseoir. Or, les passagers de la voiture n'étaient pas en train de s'asseoir au moment du dérapage. Ben, si c'était le cas, vous aviez de gros problèmes...

Par mauvais temps, rien ne vous fait plus plaisir que de rester à la maison pour lire un bon livre qui figure, de préférence, sur la liste des *meilleurs vendeurs*. Vous ne pouvez rien me cacher... Toutefois, il aurait mieux valu utiliser le terme **best-sellers**. Un vendeur est une personne qui vit de la vente. L'expression anglaise *best-seller* est depuis longtemps admise en français.

Pour terminer, une petite vite! Comment écrit-on *personne-ressource* au pluriel? Des **personnes-ressources**.

J.P.



Enfin! Elle est là!

La brochure *Alerte!* est enfin arrivée. Ce qui, à l'origine, devait être la réédition de la petite brochure publiée en 1985 par la CSN à la suite de l'adoption de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles a pris, avec les années, une expansion considérable. L'ouvrage, qui compte maintenant 188 pages, explique d'abord les articles de la loi en s'appuyant sur une abondante jurisprudence, puis expose en détail la procédure à suivre en cas d'accident: les premiers soins, les formulaires, les dossiers, les questions médicales et financières, les recours et, enfin, l'enquête syndicale et les moyens de prévenir les accidents et maladies du travail. Quelques bandes dessinées agrémentent le tout. Après bientôt dix ans de vie commune avec cette loi extrêmement complexe, une telle publication s'imposait.

Alerte! est disponible au centre de documentation de la CSN, 1601 de Lorimier, Montréal, Qué., H2K 4M5, tél.: (514) 598-2151. Coût: 10\$, plus 3,50\$ de frais d'expédition. L.L.



Occupation à Ste-Justine

C'est avec enthousiasme que les membres du Syndicat des employé-es généraux de l'hôpital Ste-Justine, à Montréal, ont occupé les corridors d'accès au bloc opératoire pour protester contre la volonté de l'employeur de ne plus avoir recours à la liste de rappel pour l'affectation des brancardiers. Ces moyens de pression s'inscrivent dans la lutte des travailleuses et des travailleurs des affaires sociales contre les droits de gérance que veulent élargir les employeurs à la faveur de la loi 198. D'autres moyens de pression sont à prévoir. Luc.L.

BIENVENUE

Croteau Baie-Comeau

Les douze travailleuses du magasin Croteau de Baie-Comeau ont décidé de se syndiquer à la CSN et ont déposé, le 19 janvier, la requête en accréditation nécessaire auprès du ministère du Travail.

Uniformes Premier Choix

C'est il y a treize mois que le Syndicat des travailleuses et travailleurs d'Uniformes Premier Choix (CSN) a entrepris les démarches pour représenter les 27 employés de cette entreprise de location d'uniformes. La commissaire du travail Sygne Rouleau vient de lui remettre son certificat d'accréditation; elle a aussi ordonné à l'employeur de réintégrer dans son emploi une militante qu'il avait congédiée durant le processus d'accréditation.

Garderie Ses Amis Soixante nouveaux

membres, au sein du Syndicat des travailleuses en garderie de Montréal, qui atteint ainsi le cap des 700. Ce sont les employé-es de la garderie Ses Amis, laquelle a pour particularité d'être divisée en trois succursales, à Bros-sard, Longueuil et Boucherville.

Centre de crise Iris

Cet établissement est un centre d'intervention de crise en santé mentale, un organisme sans but lucratif subventionné. La trentaine de salarié-es qui y travaillent, la plupart des intervenants psychosociaux, viennent de se syndiquer à la CSN et sa Fédération des affaires sociales.

Cascades-L'Achigan

Le Syndicat des employées de bureau des commissions scolaires Cascades-L'Achigan a été accrédité pour représenter les 33 femmes du service de garde en milieu scolaire. J.-P. P.

SALVADOR

Un espoir malgré tout

Après une guerre civile de 12 ans, le pays le plus densément peuplé d'Amérique centrale (257 habitants/km carré) ira aux urnes le 20 mars. Deux candidats principaux sont en lice à la présidence du Salvador: Armando Calderon, du parti Arena au pouvoir, et Ruben Zamora, ex-guérillero. Zamora représente une coalition qui comprend le Front Farabundo Marti de Libération Nationale, devenu parti politique, la Convergence démocratique et le MNR.

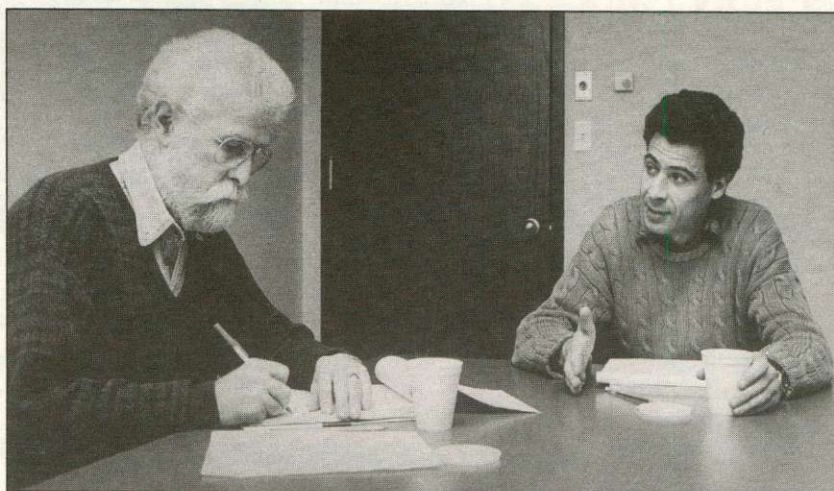
Raul Llarull est coordinateur d'une mission d'observation qui sera sur place. Comme tant d'autres, il vérifiera si, après des accords de paix péniblement acquis, la volonté populaire est respectée. L'armée a été réduite de presque 50%, une police nouvelle a vu le jour, la Cour suprême devrait, le 1^{er} juillet, compter 14 juges intègres (une Commission de la vérité recommandait l'an dernier la destitution en bloc de ce tribunal). Mais on a noté la réapparition d'escadrons de la mort et plusieurs hauts dirigeants du FMNL ont été assassinés. Certains documents déclassifiés à Washington laissent supposer que des liens ont existé entre le vice-président actuel (Merino) et des groupes paramilitaires... Merino se défend en qualifiant de «charlatan» un ancien ambassadeur des États-Unis.

Llarull fait ressortir l'espoir teinté de

scepticisme de 3 millions de votants qui ont eu raison de craindre les fraudes dans le passé. Dans le pays on sait que tant au gouvernement dirigé par Alfredo Cristiani que dans l'armée, des secteurs durs considèrent les accords de paix de janvier 1992 comme un «malaccord» et que quantité d'armes non déclarées sont stockées. Mais la situation a changé; un décret de routine, début janvier, a permis de remanier certains états-majors et il n'est pas question de retour en arrière, dit Llarull, même si certaines anomalies font encore penser à la situation qui prévalait avant les accords.

«Ce dont le Salvador a besoin vraiment, c'est d'un modèle économique alternatif qui pourrait être mis en route sur un laps de temps plus long qu'un mandat présidentiel de cinq ans.» Certaines réalisations du régime Cristiani ont montré une volonté d'accélérer la réforme agraire — l'aspiration des paysans à un statut socio-économique meilleur n'est-elle pas à la source de la guerre civile, les dirigeants traditionnels qualifiant de «communisme» ce qui était avant tout soif de justice?

Pour Raul Llarull, la lutte à la pauvreté est au centre du débat, car il faut repenser une économie qui se soucie surtout d'exporter tandis que sévissent les maladies liées à la malnutrition. Sous cet aspect, Ruben Zamora et la coalition qui le soutient représentent



Raul Llarull en entrevue avec notre chroniqueur Clément Trudel, le 19 janvier.

un espoir avec leur engagement à respecter la propriété privée et leur conception d'un État sans paternalisme, doté d'une responsabilité sociale visant à promouvoir le «développement populaire» dont les critères de justification empruntent au vocabulaire à la mode: productivité, concurrence et compétitivité.

La croissance économique n'est pas nécessairement synonyme de développement du Salvador, tient à souligner Lla-

rull, qui signale l'importance de l'économie informelle et rappelle l'apport précieux des Salvadoriens de l'extérieur à l'économie du pays: 800 millions\$ US par an. Le candidat de l'Arena a d'ailleurs commencé sa tournée électorale à Houston (Texas), courtisant ses concitoyens exilés.

La gauche salvadorienne parle d'une Révolution démocratique si elle accède au pouvoir. Elle promet même la souplesse dans la réglementation

qui permettrait de canaliser vers le secteur «populaire» les budgets de coopération internationale. Dans ces énoncés, on se garde bien de paraître démesurément optimiste. Il y a l'étape du 20 mars. Puis celle prévisible d'un deuxième tour entre Calderon qui fut copain du sinistre major Roberto d'Aubuisson (celui qui a planifié l'assassinat de l'archevêque Romero), et Ruben Zamora, l'ancien maquisard devenu parlementaire.

Clément Trudel

Le chroniqueur et l'amiral

Un amiral, ancien numéro deux de la CIA, est pressenti pour devenir secrétaire à la Défense des États-Unis. Bobby Inman doit se rendre compte qu'il ne passe pas facilement le test — le sénateur Bob Dole lui est particulièrement hostile. Le 8 janvier, Inman avise Clinton qu'il se retire de la course. Sa lettre ne sera rendue publique que dix jours plus tard... après la tournée européenne de Clinton, riche en dossiers sur la défense!

Pas de panique, se dit-on, la Maison Blanche trouvera bien un autre candidat pour le poste. Une petite phrase d'Inman expliquant son retrait est lourde de sous-entendus. Le refus de devenir «ministre» est attribuable, dit Inman, au «nouveau

mccarthyisme» dans la presse.

L'amiral en a surtout contre le chroniqueur William Safire, du *New York Times*. Safire a obtenu souvent des conversations «off the record» avec l'amiral, mais la collaboration a pris fin sur un dossier impliquant la Libye et Israël. Le journal défend son chroniqueur, l'amiral n'en est pas moins dépité. Cela nous vaut un sujet de réflexion sur la puissance du «quatrième pouvoir» aux États-Unis en même temps qu'une source de frustration. Derrière ce règlement de comptes, on subodore tout un polar. Un journaliste manipulateur ou manipulé, ça se trouve, mais on nous dit qu'il ne s'appelle pas Safire et qu'il ne loge pas au *New York Times*. C.T.



Penny Lang

Par un lundi soir sibérien de janvier, les Productions du Singe Bleu m'ont permis de réchauffer mon âme en découvrant, sur la petite scène du Restaurant Théâtre La Licorne, à Montréal, le tout dernier coup de foudre de la critique musicale: la chanteuse et guitariste de folk song Penny Lang.

Née dans une famille de la classe ouvrière du fareast de Montréal — son père était soudeur au chantier naval de la compagnie Vickers — Penny Lang n'est pourtant pas une nouvelle venue sur la scène musicale. Aujourd'hui âgée d'une cinquantaine d'années, la louve grise a fait ses débuts dans les années 60 alors qu'elle s'est payé le circuit des boîtes de musique folk de Montréal et d'autres

ville canadiennes et québécoises bien entendu, mais aussi les temples new-yorkais du genre: The Bitter End et chez Gerde's Folk City. Imaginez, jouer au Bitter End, sur Bleecker Street, et chez Gerde's, au numéro 11 de la 4e rue Ouest plus exactement, en plein Greenwich Village, là où se produisaient les Cisco Houston, le Révérend Gary Davis, John Lee Hooker, Bob Dylan, le regretté Phil Ochs, Tom Paxton et autres démocrates, écologistes avant la lettre, humanistes, pacifistes et progressistes. La vie, qui est parfois mal faite, comme vous savez, a voulu que Penny Lang ne profite pas à sa juste valeur de cette



lancée, mais qu'après quelques années de tournée, elle soit plutôt obligée, pour toutes sortes de raisons personnelles, de se confiner dans une semi-retraite, tombant ainsi dans l'oubli.

Heureusement pour nous, elle est sortie de son antre quelque part à la fin des années 80. Depuis, elle a enregistré trois albums: *Yes!!!*, en 1991, *Live*, en 1992 et *Ain't Life Sweet*, en décembre dernier. Justement, c'est cet album qui l'a finalement révélée, remise en selle. Elle y est accompagnée par les excellents musiciens que sont l'accordéoniste Danielle Martineau, le bassiste Scot Lang (son frère), le contre-bassiste Michel Donato, les

guitaristes Ray Bonneville, Rick Haworth et Jason Lang (son fils). Chaleureux, pur, simple, touchant, et même marqué au coin de l'humour, le folk song de Penny Lang est aussi imprégné de blues, de country et même de gospel. C'est là un héritage musical qui lui vient de sa famille où, à défaut d'avoir une télévision, on se regroupait dans la cuisine, à l'époque, pour faire de la musique.

Je fais miennes les paroles d'une autre chanteuse montréalaise, qui s'y connaît dans le folk song, Kate McGarrigle: «*La voix fraîche, puissante, jazzée et remplie d'émotion de Penny fait en sorte que son message de paix et de compréhension rejoint tout le monde.*» Amen.

Michel Crête

CINÉMA

Au nom du père...

In the name of the father.
Un film de Jim Sheridan
avec Daniel Day Lewis,
Peter Postelwaite
et Emma Thompson.



Emma Thompson

Et du fils...

Basé sur l'histoire vraie de Gerry Conlon, le film débute en 1974, alors qu'il a morce l'âge adulte en se cherchant. Entre deux joints, deux tounes de Hendrix, deux mauvais coups. Quittant son Irlande natale et son père pour tâter l'aventure à Lon-

dres, il se retrouvera à la mauvaise place, au mauvais moment. Avec trois de ses amis (les Guilford four), il sera accusé de l'explosion d'un bar organisé par l'IRA et ils seront condamnés à trente ans de prison.

Accourant toujours pour le couvrir lorsqu'il fait un mauvais coup, Giuseppe, son père, sera également accusé, avec une bonne partie de la famille, d'avoir fourni la bombe. Gerry, qui voulait s'éloigner de son père, partage maintenant sa cellule avec lui... jusqu'à sa mort!

Lorsqu'il en appellera du jugement, à la fin des années 80, la présentation, par son avocate, de documents troublants cachés initialement forcera la justice britannique à retirer l'accusation contre «Guilford four». Libéré après quinze ans de prison, pendant lesquelles il a vu mourir son père, le vrai Gerry Conlon est devenu activiste et cherche encore à blanchir la ré-

putation de son père. Ceux qui ont pu voir récemment le reportage le montrant lors de sa sortie de prison en sont encore émus.

Et du saint esprit...

In the name of the father ne cherche, pas plus que *The crying game*, à expliquer l'IRA et la forme de terrorisme qu'il pratique. Le film démontre davantage la discrimination qu'effectue le système judiciaire et carcéral britannique sur les Irlandais depuis la promulgation du «Prevention of Terrorism Act» en 1974, lequel ne constitue que la pointe de l'iceberg de cette discrimination. Il est difficile de ne pas faire le lien avec la Loi des mesures de guerre de 1970 et de ne pas s'impacienter de voir sortir l'Octobre de Falardeau.

Quelle que soit l'époque où se déroule le film, la mise en scène est parfaite. L'époque hippie, où la question existentielle est de savoir si

les amis sont de vrais végés, fait sourire. On rit d'ailleurs souvent, dans ce film, mais comme au salon mortuaire: d'un rire qui nous habite nerveusement au fumoir entre le début et la fin de l'événement...

Après *My left foot*, Sheridan montre encore que, lorsqu'il est bien dirigé, Daniel Day-Lewis est un grand acteur et mérite son Oscar. Tout au long du film, on le sent changer, vieillir, et on suit la difficulté de sa relation avec son père.

Malgré deux ou trois scènes un peu trop mélo, il faut voir *In the name of the father* parce qu'on doit rester attentif à tout ce qui se passe en Irlande et parce qu'il présente une nouvelle pièce du puzzle.

Michel Tremblay

P.S.: Attendez la fin de la chanson de Sinead O'Connor, autre Irlandaise bien connue, pour quitter...

Le grand ménage au Soleil

Un peu plus d'un an après une grève qui paraissait perdue, les journalistes du *Soleil*, du moins les purs et durs de l'époque, ont tout l'air d'avoir gagné la partie.

Même si l'un d'entre eux, Léonce Gaudreault, qui faisait la une de *Nouvelles CSN* le 27 novembre 1992, a décidé, à 58 ans et des poussières, de prendre sa retraite pour faire, selon ses propres termes, place aux jeunes.

Ils sont, en effet, une trentaine de jeunes stagiaires en attente des postes permanents qu'on leur a promis à la suite du départ des plus vieux. Au retour de la grève, le patron du temps, Robert Normand, avait décrété qu'il y aurait un jeune d'embauché pour trois vieux qui fouteraient le camp.

Onze journalistes plus âgés ont décidé récemment de quitter, mais il n'est plus évident que vingt autres devront le faire pour que la relève fasse son entrée. Au détriment, entre autres, de la mémoire et de l'expérience.

Dans l'entrevue qu'il accordait à Henri Jalbert dans *Nouvelles CSN*, à l'automne 1992, Léonce Gaudreault dénonçait le climat de peur qui régnait au journal. Il se faisait, affirmait-il, un devoir de parler pour protéger les futurs journalistes et se disait prêt à avancer sa retraite pour laisser sa place aux jeunes. Il a tenu parole, mais il ne s'est apparemment pas battu inutilement.

C'est que présentement, tout change au *Soleil*.

Robert Normand, l'éditeur, qui se vantait alors de faire un journal sans journalistes, a levé les pattes. La suite de l'ex-mandarin a suivi: Michel Audet, l'autre ex-sous-ministre devenu édito-

rialiste, Denis Cliche, vice-président exécutif, Odette Saint-Onge, l'agente de dotation et Jean Ferron, le responsable des communications, ex-chargé de cours en relations publiques à l'Université Laval qui confondait allègrement publicité et information durant le conflit.

Le nouvel éditeur, M. Gilbert Lacasse, a même remercié de ses services Me Jean Beauvais qui sévissait comme avocat patronal depuis plus de vingt ans. Selon certaines sources, ce serait près d'un demi-million de dollars par année qui serait ainsi économisé.

D'autre part, une des premières remarques faites par M. Lacasse aux journalistes a été qu'il n'avait qu'un ami à Québec et qu'il s'agissait d'un membre d'un organisme sans but lucratif. On ne pouvait faire une allusion plus directe aux nombreux conseils d'administration où siégeait son prédécesseur. Aussi a-t-on compris que le vent tournait.

Un comité de relance du journal a même été formé, à l'instar de ce qui s'est passé au *Devoir*, sous la direction de la même firme de consultants, et les trois journalistes qui y siègent, Hélène Baril, Francine Julien et Michel Samson, étaient du noyau durant la grève de 1992.

Jacques Guay

ENCORE UN INCENDIE
CAUSÉ PAR LA CIGARETTE...
ET UNE BANDE
D'ENDORMIS!



GARVOTTE

Un surprenant capitaliste

John Saul, *Les bâtards de Voltaire*. La dictature de la raison en Occident, Paris, Essais Payot, 1993, 653 pages

LECTURE



Enfin un boss qui en dénonce d'autres et qui dénonce un «système qui ne marche pas». L'auteur, ex vice-président chez Pétro Canada, en fauche large pour dénoncer tout ce que le système glorifie: politiciens, administrateurs, technocrates, banquiers, spéculateurs, généraux, stars, l'intérêt personnel, le pouvoir arbitraire, le cynisme et la rhétorique.

Les grandes compagnies de pétrole n'échappent pas à sa condamnation: «les moyens de s'enrichir peuvent être criminels en morale quoique permis par les lois». Ce «capitaliste» canadien, qui est passé par la finance et l'industrie, parle de morale en même temps que d'argent, et il prône même le non paiement des dettes extérieures par les pays du tiers-monde!

Le trafic des armes de nos sociétés démocratiques est une autre de ses cibles privilégiées: la frénésie des ventes d'armes, les subventions directes et indirectes qui y sont affectées. Pour ce qui est des grands généraux militaires, l'auteur semble leur préférer «ceux qui ont un talent pour la guerre et qui soumettent l'armée ennemie sans bataille».

L'individualisme y est vertement attaqué: les McDonald, Coca Cola et les jeans sont qualifiés de symboles d'un individualisme non conformiste transformé en un conformisme massif et absolu.

Bien curieux livre d'un capitaliste qui déclare que l'absence de valeurs est à l'origine du vide de notre société et qu'il ne faut surtout pas compter sur les «compétences» et la «raison» pour la reconstruire. Il fait plutôt appel à une «coopération d'inspiration humaniste» et à la participation des individus capables de susciter des valeurs nouvelles.

Autant le titre de ce volume peut être rébarbatif, autant le livre est de lecture facile, intéressante et surprenante. Même les amateurs d'histoire des sociétés, des arts, de la littérature, y trouveront leur compte.

Ce livre est le plus vendu de la catégorie «Essai» en janvier 1994 (*La Presse*).

Yves Laneuville



Pour un front du refus

Le moment est tout indiqué, en ce début d'année, pour alerter les gens sur ce que l'avenir prochain nous réserve. Il y a trop de signes dans l'air. De plus en plus, les politiciens de droite et les capitalistes multiplient les déclarations, préparent l'opinion publique, la cuisinent tranquillement. «Le déficit! La crise! Réduire les dépenses gouvernementales! Diminuer les prestations sociales!»

Les slogans sont lancés. Avant longtemps, les intentions dévastatrices vont se préciser, s'intensifier. En doutez-vous? Après les cris d'alarme, vont commencer ou se poursuivre les prétendues mesures d'économies, de plus en plus raides, de plus en plus dirigées contre les acquis sociaux (assurance-santé, pensions, allocations, services publics de toutes sortes, etc.). Que se passe-t-il?

Il se passe qu'une offensive est en marche en vue de reprendre autant que possible les avantages sociaux et droits syndicaux consentis au peuple en un siècle à cause des luttes menées par ce dernier. Non seulement ici mais dans les grands pays capitalistes en général. La même chose s'annonce dans le nôtre. Ecoutez ce que disent ou laissent entendre déjà Chrétien, Johnson, leurs ministres, ainsi que les associations d'affaires.

Les circonstances sont favorables. L'URSS est disparue. Le socialisme démocratique, par un effet secondaire, est en recul. Le chemin est libre. De plus, les déficits gouvernementaux sont grands, les taxes écrasantes. Les gros intérêts vont enfin pouvoir prendre leur revanche. Ils prétexteront le manque d'argent dans les coffres de l'État. Et puis l'on parle aussi de privatisations partout. La question que nous posions ici même il y a un an est encore plus redoutable aujourd'hui: va-t-on aller jusqu'à privatiser même Hydro-Québec, le bien commun des Québécois? Quand on en est rendu à vouloir donner des autoroutes aux petits amis de l'entreprise privée!...

Ici et ailleurs

Le Monde diplomatique, prestigieux journal français, vient de publier, livraison de janvier, en première page, un long et important article sur l'effort

des capitalistes pour gagner ces batailles aujourd'hui quasi mondiales. L'auteur, Christian de Brie, y parle des différents aspects de cette offensive:

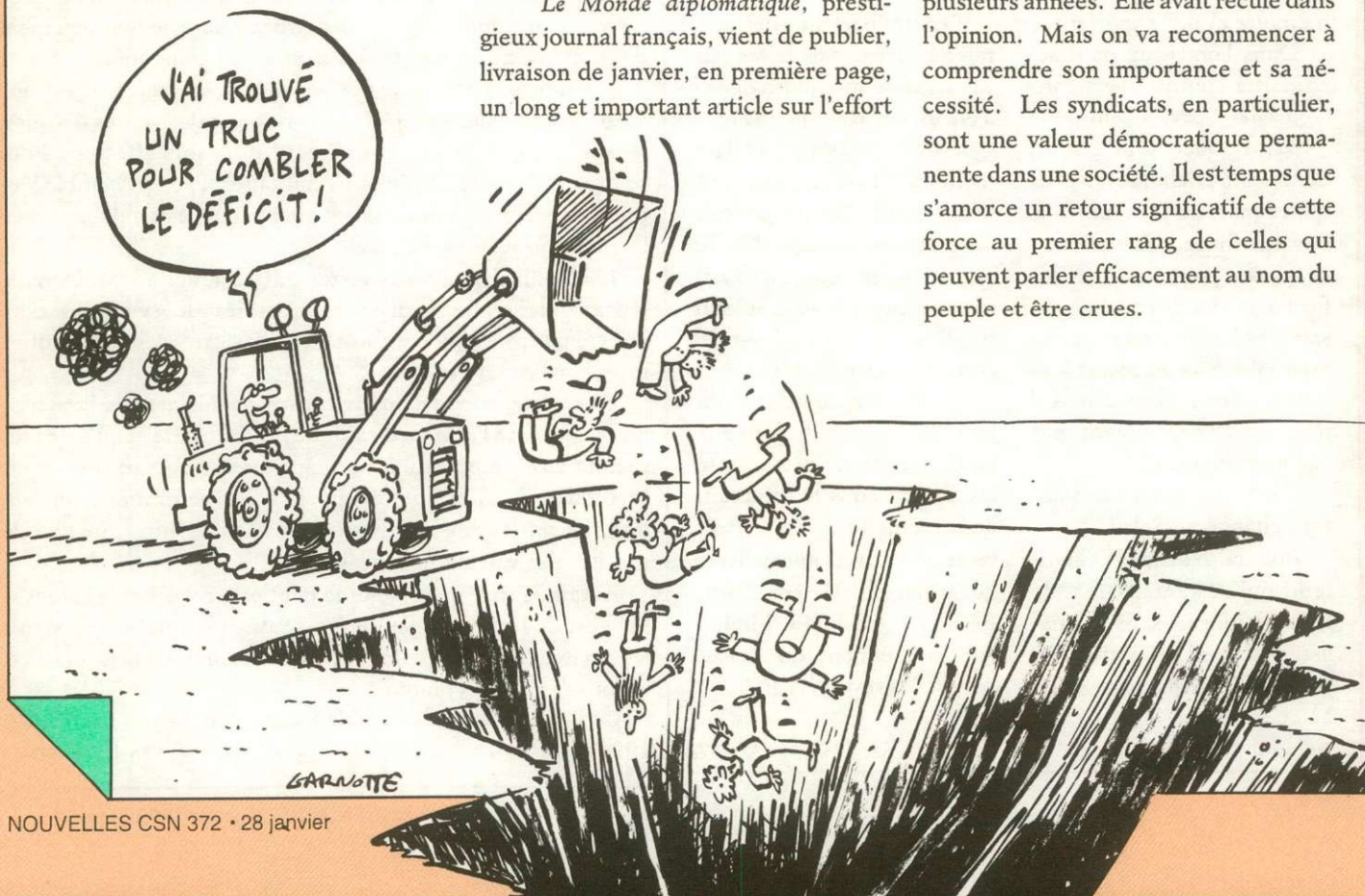
«... destruction systématique de la législation sociale édiflée en Europe à force de luttes; ... offensive sans précédent contre le monde du travail...»

Il donne cent exemples, de France, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, de Belgique, des Pays-Bas et même d'Irlande, et enfin d'Angleterre, où Madame Thatcher et le parti conservateur ont abîmé, sur environ dix ans, une bonne partie des lois sociales d'après-guerre.

Tout est visé ou déjà atteint, selon les pays: les salaires, les droits syndicaux, l'assurance-maladie, les taux d'impôt, les règles de sécurité du travail, les régimes de retraite, la sécurité d'emploi, l'assurance-chômage, l'aide sociale, le système d'éducation, etc.

Bientôt, très bientôt, ici, ces dangers seront à l'ordre du jour et l'étau va se resserrer. C'est déjà commencé, d'ailleurs. Il se peut que les forces économiques et politiques dominantes essaient d'agir vite, afin de mettre le peuple et sa démocratie syndicale devant des faits accomplis.

La gauche était hésitante depuis plusieurs années. Elle avait reculé dans l'opinion. Mais on va recommencer à comprendre son importance et sa nécessité. Les syndicats, en particulier, sont une valeur démocratique permanente dans une société. Il est temps que s'amorce un retour significatif de cette force au premier rang de celles qui peuvent parler efficacement au nom du peuple et être crues.



L'honorable

Tout indique que la vie ne coulera pas toujours comme un long fleuve tranquille pour les 54 trouble-fête qui se sont retrouvés sur les bords de la rivière des Outaouais, le 26 octobre, expédiés là par une population francophone qui réussissait ainsi le plus formidable pied-de-nez électoral dans l'histoire de la comédie wcanadienne.

Ce ne sera pas toujours drôle en effet de se retrouver à 54 contre 241, comme il semble bien que la chose se produira souvent. Tout indique que la cause sacrée de la défense du Canada saura réunir, contre les bloquistes québécois, libéraux, néo-démocrates et réformistes que tout sépare autrement.

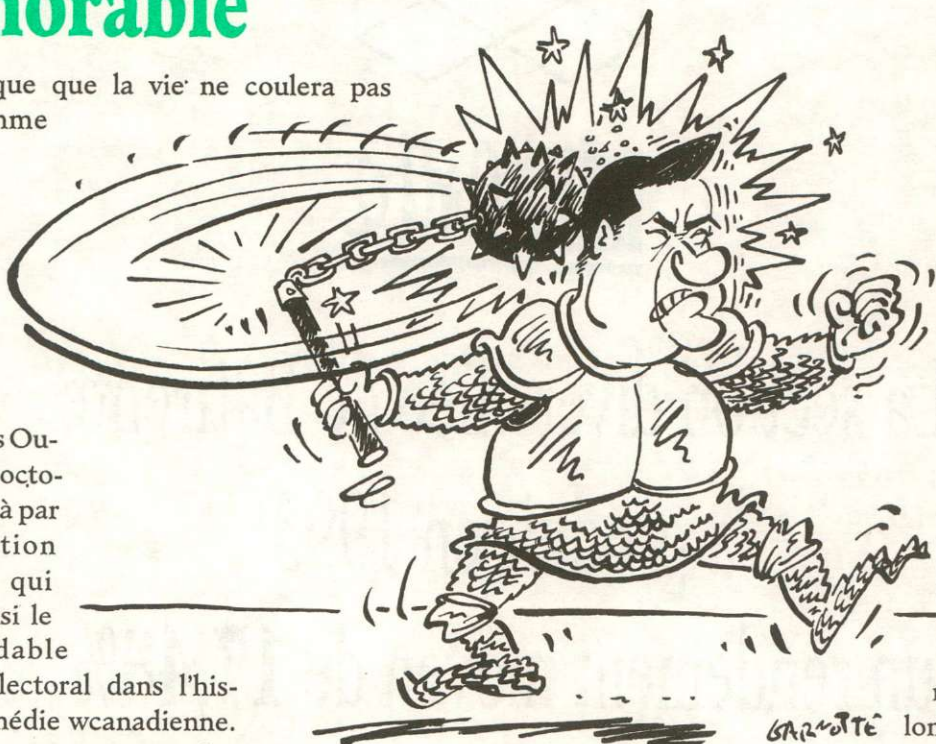
C'est la grande vertu des causes sacrées de faire dans les miracles. De là leur nom, d'ailleurs.

En effet, cette session n'avait pas 48 heures que déjà Preston Manning, oubliant le goût des crêpes au sirop d'érable dégustées en compagnie de Lucien Bouchard, trouvait qu'il était question de la question du Québec de façon exagérée dans une Chambre des Communes. Mais démocrate jusqu'au bout des ongles, il suggérerait au Premier ministre de trouver un quelconque comité à qui on pourrait refiler cette question du Québec, question de laisser aux personnes sérieuses comme lui le temps de s'occuper enfin de choses essentielles.

Mais c'est de l'orifice par lequel s'exprime le député de Montréal Saint-Michel, l'Honorable André Ouellet, que nous a été servi le point de vue du gouvernement libéral. Sous la forme d'une offre de services, aussi suspecte qu'inattendue.

«M. Lucien Bouchard n'aura pas tout seul le monopole du démantèlement du Canada à la pièce comme il essaie de le faire...», a-t-il affirmé sans sourciller. (Il n'est pas sûr, par contre, que l'on n'ait pas sourcillé dans son entourage libéral, en apprenant que le ministre tenait à faire sa part dans le démantèlement, déjà pas mal avancé, de l'échafaudage canadien.)

De toutes façons, cet homme a toujours



GAROTTE

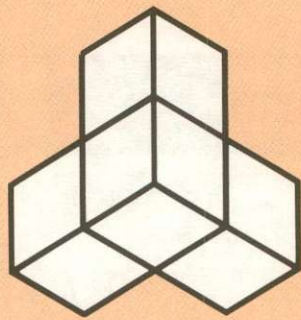
brillé, dans toutes les pièces de la maison de style canadien — assurément isolée à la MIUF —, dans lesquelles il a exercé ses multiples talents: en Chambre, bien sûr, où son éloquence, paraît-il, ne le cèderait qu'à Sir Wilfrid Laurier lui-même. Dans les sa-

lons aussi, comme ont pu le constater les membres de la commission Bélanger-Campeau, dans le Salon rouge où ils siégeaient à Québec. Son intelligence et sa vivacité d'esprit leur faisaient grandement ombrage, paraît-il. On ne s'étonne d'ailleurs pas qu'il veuille améliorer ses connaissances; c'est sans surprise qu'on l'a vu fouiller récemment dans son Larousse, pendant le grand discours de Lucien Bouchard. Déjà, on murmure dans son entourage que l'étendue de son vocabulaire, comme sa vaste culture nourrie aux deux mamelles canadiennes, impressionnent fortement les hommes politiques qu'il a commencé de rencontrer dans l'exercice de ses fonctions de ministre des Affaires étrangères.

Car l'homme a une longue habitude des affaires étrangères.

Installé à Ottawa depuis des années, c'est en Ontario qu'il paie ses impôts. Ce qui l'autorise, il va sans dire, à accuser M. Bouchard « d'usurper un pouvoir qu'il n'a pas quand il dit parler au nom des Québécois en Chambre. » C'est à coup sûr faire preuve d'une mauvaise foi évidente, apanage (bien sûr...) des seuls «séparatistes», de croire qu'un résident ontarien, député d'un comté montréalais où les francophones ne sont pas tellement nombreux, n'est pas le plus apte à parler au nom des Québécoises et des Québécois francophones.

Après avoir défendu l'innocuité de la MIUF pour isoler les maisons, l'honorable ne pourrait pas supporter la vue d'un Québec isolé du ROC (Rest of Canada). Le Québec peut dormir tranquille: un grand homme veille sur son destin.



BÂTIRENTE

La section diversifiée de Bâtirente
a produit en 1993
un rendement moyen de **17,48%**
(tous frais d'administration inclus).
Pour la sixième année consécutive,
un REER Bâtirente
a donc constitué un placement
avantageusement comparable aux autres.



**Vous avez jusqu'au 28 février
pour acheter votre REER Bâtirente**

**afin qu'il soit déductible
de votre impôt 1993**